

N° 98

# SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1980-1981

Annexe au procès-verbal de la séance du 19 novembre 1980.

## RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

*au nom de la commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1981, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.*

Par M. Maurice BLIN,

Sénateur,

*Rapporteur général*

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPÉCIALES

(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 39

POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

*Rapporteur spécial* : M. Louis PERREIN.

(1) Cette Commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, *président* ; Henri Duffaut, Jacques Descoeurs Desacres, Geoffroy de Montalembert, Jean Cluzel, *vice présidents* ; Modeste Legoux, Paul Jargot, Yves Durand, Louis Perron, *secrétaires* ; Maurice Blin, *rapporteur général* ; René Bailayer, Stéphane Bonduel, Henri Castavet, Jean Chamant, René Chazelle, Marcel Debarge, Gérard Dellau, Marcel Fortier, André Fosset, Jean-Pierre Fourcade, Jean Francou, Henri Goetschy, Robert Guillaume, Gustave Heon, Marc Jacquet, René Jager, Tony Larue, Annet Le Pers, Georges Lombard, Michel Manet, Raymond Marcellin, Josy Meinet, Christian Poncelet, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Robert Schmitt, René Tomasini, Henri Torre, Camille Vallin.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (6<sup>e</sup> législ.) : 1955 et annexes, 1976 (annexe 52), 1981 (tome XXIV) et in-8° 359.

Sénat : 97 (1980-1981)

Loi de finances — Postes et Télécommunications — Plan

## SOMMAIRE

	Pages
<b>Préambule</b> .....	3
<b>Présentation générale</b> .....	5
<b>Observations de la Commission</b> .....	7
<b>Examen en Commission</b> .....	23
<b>PREMIERE PARTIE. — Examen détaillé des crédits</b> .....	25
I. — <i>Remarques générales sur les grandes masses</i> .....	27
● Recettes et dépenses de fonctionnement .....	27
● Excédent d'exploitation .....	27
● Dépenses grandes masses .....	28
● Financement des dépenses en capital .....	28
II. — <i>Les dépenses</i> .....	29
A. — Les charges de fonctionnement .....	29
B. — Les dépenses en capital .....	39
III. — <i>Le financement des dépenses</i> .....	43
A. — Les recettes de l'exploitation .....	43
B. — Les recettes en capital .....	47
IV. — <i>Tableaux récapitulatifs et comptes par branches</i> .....	48
<b>DEUXIEME PARTIE. — Activités et vues d'avenir de grandes exploitations</b> ..	59
I. — <i>Les postes</i> .....	60
A. — Evolution et comparaison des masses budgétaires .....	60
B. — Budget de 1981 .....	61
— Evolution .....	61
— Investissements .....	61
— Moyens .....	63
— Equilibre .....	64
C. — Vues d'avenir .....	64
— Extension, modernisation et automatisations .....	65
— Courrier et courrier électronique .....	68
II. — <i>Les télécommunications</i> .....	71
A. — Généralités .....	71
B. — Réduction du délai moyen de raccordement .....	71
C. — Elévation de la qualité du service au niveau des normes inter- nationales .....	73
D. — Moyens à mettre en œuvre .....	75
E. — Objectifs du VIII <sup>e</sup> Plan .....	75
<b>Annexes</b> .....	77

MESDAMES, MESSIEURS,

En présentant pour la quatrième fois le budget des P.T.T. à l'agrément du Sénat je veux exprimer mes désillusions et mes espérances.

Comme vous-même j'espérais que notre pays surmonterait rapidement les difficultés nées en 1973 et aborderait les années de la décennie 1981-1990 en reprenant le mouvement de croissance qui durait, pour ainsi dire sans interruption, depuis la fin de la deuxième guerre mondiale.

Je suis déçu et le projet de budget annexe des P.T.T. pour 1981 indique que ce service public est atteint profondément par le marasme économique.

Au surplus, 1981, si elle doit être la première des années du VIII<sup>e</sup> Plan fait penser avec nostalgie à 1976 première des années du VII<sup>e</sup> Plan qui portait la marque de la modernisation, du développement et de la croissance. L'année 1976 était annoncée par un budget dont le niveau net était en augmentation de 28 %. Ce n'est pas un rêve mais la lecture du présent rapport et du fascicule budgétaire fera connaître un service public dont les pourcentages d'augmentation sont bien plus modestes (1) et d'autant plus — les Télécommunications mises à part — qu'ils ne sont le plus souvent que de simples rattrapages de l'inflation et de l'érosion monétaire.

L'espérance devant toutefois, comme je l'ai indiqué plus haut, terminer ce préambule, je veux dire qu'il paraît encourageant de constater que les P.T.T. avec leurs activités, leurs caractères et leurs rôles traditionnels n'hésitent pas à s'engager dans le mouvement actuel de redéploiement industriel et économique du pays.

C'est ainsi que les notions d'activités de pointe, télématique, bureautique, terminaux commencent sérieusement à être vulgarisées en liaison avec l'utilisation des ordinateurs et autres applications de l'industrie informatique.

Cette évolution qui s'annonce profonde s'effectue d'ailleurs dans une structure administrative un peu modifiée et marquée par

---

(1) Le présent rapport ne tient pas compte des modifications apportées par l'Assemblée nationale : réduction des autorisations de programme et des crédits de paiement de 100 millions de francs.

l'arrivée d'une nouvelle composante, Télédiffusion de France, dont l'entrée avec son statut propre est encore trop récente pour qu'il soit permis de porter à cet égard un jugement de valeur définitif.

Le service public, industriel et commercial des P.T.T. et Télédiffusion de France feront-ils bon ménage ? La présence au sein de la grande administration de l'établissement public à statut particulier ne posera-t-elle pas des problèmes de cohabitation bien souvent délicats à régler ? C'est possible mais tout devra être mis en œuvre pour que l'ensemble fonctionne avec harmonie.

Cette présence, à certains égards, ressemble à celle du C.N.E.T. dont des textes particuliers régissent également l'activité, ce qui n'a d'ailleurs jamais posé de problèmes graves même en matière budgétaire où les documents budgétaires ont comporté pendant de nombreuses années des feuilles spéciales qui différenciaient le C.N.E.T. au sein de la fonction Télécommunications et dont il reste d'ailleurs encore certaines traces.

La cohabitation P.T.T. et Télédiffusion de France peut ainsi être vue sous des auspices favorable. C'est en tout cas notre souhait.

## PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Pour fixer les idées et permettre de suivre l'évolution de l'importance du budget il est intéressant de faire des comparaisons avec les années passées. En remontant jusqu'à la fin de l'année 1975, on peut ainsi survoler la période de déroulement du VII<sup>e</sup> Plan :

● **Niveau brut du budget** (total des recettes de fonctionnement et des recettes en capital).

Années	Niveau d'équilibre brut (en millions de francs)	Pourcentage
1975 .....	46.594	»
1976 .....	57.111	+ 22,5
1977 .....	71.905	+ 25,8
1978 .....	84.442	+ 17,8
1979 .....	101.944	+ 17,1
1980 .....	119.392	+ 17,1
1981 .....	123.807	+ 3,6

● **Niveau net du budget.**

Il donne une idée plus exacte de l'activité du service public des Postes et Télécommunications et s'établit après qu'ont été retirés du précédent les prestations entre fonctions principales et les virements entre section, c'est-à-dire les travaux faits par l'Administration pour elle-même, les écritures de régularisation, les amortissements et l'excédent global de la première section.

Années	Niveau d'équilibre net (en millions de francs)	Pourcentage
1975 .....	37.305	»
1976 .....	47.925	+ 28,4
1977 .....	59.426	+ 23,9
1978 .....	70.340	+ 18,3
1979 .....	80.803	+ 14,8
1980 .....	90.948	+ 12,5
1981 .....	100.211	+ 10,1

Il faut remarquer que, pour 1981, les écritures d'ordre du budget sont d'un montant nettement moins élevé : 23.595 millions contre 28.443 millions de francs en 1980. Il est vrai que ces écritures comprennent l'excédent de la première section qui, de 9.323 millions de francs en 1980, n'est plus que de 6.349 millions de francs en 1981 et les prestations réciproques qui, de 6.389 millions de francs, s'élèvent seulement à 1.940 millions de francs.

Le niveau net en accroissement de 10,1 % traduit la stagnation, pour ne pas dire le recul, de l'activité du service, ce qui ne manque pas d'être inquiétant. Tout au long de ce rapport il sera fait état, secteur par secteur, du degré du recul constaté.

Signalons simplement que l'accroissement net pour 1981 se situe à un peu plus du tiers de celui de 1976. Ce n'est pas rien !

## OBSERVATIONS DE LA COMMISSION

### I. — LA RÉALISATION DU « RELEVÉ DE PROPOSITIONS » DE NOVEMBRE 1974

Nos collègues se souviennent que le « relevé de propositions » est le document constatant l'accord entre le Gouvernement et les organisations syndicales, portant protocole d'accord pour mettre fin à la grève d'octobre-novembre 1974 qui avait duré quarante-deux jours.

Au fur et à mesure nos collègues ont été tenus au courant du degré de réalisation des différentes parties de ce relevé. Des décisions ont été prises rapidement quant elles pouvaient l'être du seul fait de l'administration des P.T.T. D'autres ont nécessité un délai plus prolongé quand elles motivaient l'intervention de plusieurs départements ministériels. Des textes réglementaires ont été rendus nécessaires et même un texte législatif.

Le total des crédits consacrés, de 1975 à 1981, à la réalisation du « relevé » s'élève à 961,5 millions de francs.

Les dernières dispositions ont trait à la réforme des structures du corps de l'inspection principale qui mise à ce que l'effectif des directeurs départementaux adjoints représente le tiers des effectifs du corps. Le budget de 1981 comporte 21,5 millions de francs pour la poursuite de cette réalisation.

Nos collègues savent déjà qu'une des mesures importantes du « relevé » dont l'application est en voie de se terminer est la mise en pratique du plan de résorption de l'auxiliariat.

## II. — LA TITULARISATION DES AUXILIAIRES

Le plan de résorption de l'auxiliariat dans les P.T.T. a concerné les seuls auxiliaires utilisés à temps complet de manière permanente et non ceux qui, embauchés grâce à l'utilisation d'heures, exercent leur métier sur des positions de travail temporaires et à temps incomplet.

Les tranches annuelles de titularisation ont été réalisées suivant les contingents ci-après :

- 6.500 en 1976,
- 20.000 en 1977,
- 10.500 en 1978,
- 7.010 en 1979,

soit au total 44.010 transformations d'emplois d'auxiliaires en autant de titulaires soit 80 % en catégorie C et 20 % en catégorie D.

A la suite d'examens professionnels 49.679 auxiliaires ont été reçus soit :

- 32.229 à l'examen d'agent d'exploitation,
- 14.055 à l'examen de préposé,
- 2.065 à l'examen d'agent technique,
- 322 à l'examen de dessinateur.

Les nominations sont intervenues en juillet 1977 et se sont poursuivies en 1978, 1979 et 1980. Au 30 juin 1980 31.783 nominations avaient été prononcées.

Dans les mois qui vont suivre les titularisations devraient se poursuivre par les nominations :

- des lauréats de la troisième session d'examen qui accepteront le poste qui leur a été offert ;
- des lauréats des précédentes sessions d'examen qui ont demandé à attendre leur affectation sur place.

A la suite de ces nominations, tous les emplois de catégorie C créés dans le plan de résorption auront été pourvus. Il n'y aura plus d'examen professionnel et il restera à envisager les modalités de titularisation sur les emplois d'agents de bureau non utilisés (cadre D).



**La Commission prend acte de ces mesures et exprime satisfaction de ce que ces dispositions aient pu intervenir dans le spectre de la réglementation.**

**Toutefois, la Commission regrette qu'en 1981 les seules créations d'emplois concernent des heures d'auxiliaires (l'équivalent de 1.200 emplois) ce qui va poser à nouveau des problèmes de titularisation dans les années à venir.**

### **III. — LA TÉLÉMATIQUE ET LA POSTE**

Il est certain qu'en abordant l'année 1981 qui aurait dû être la première année du VIII<sup>e</sup> Plan mais aussi l'année, après d'autres, où le redéploiement des industries et des entreprises va continuer dans notre pays, on ne peut passer sous silence les répercussions de la télématique sur le fonctionnement de la Poste.

Cette dernière, en effet, avec les Télécommunications et la Télédiffusion de France, les trois partenaires P.T.T. en ce domaine, doit avoir un rôle à jouer et notamment des prestations à assurer vis-à-vis du public.

La Poste a mis au point des projets et des expériences en tant que transporteur de messages écrits de la clientèle mais aussi en qualité de service plus particulièrement en contact avec le public par l'intermédiaire des bureaux de poste ; ainsi il est possible de citer la télécopie, la téléimpression et la téléconsultation.

Il est à regretter que, comme dans les dernières années du VII<sup>e</sup> Plan, les crédits de la deuxième section dont elle dispose au titre de 1981 ne lui donnent pas les moyens suffisants pour que les efforts les plus appropriés soient consacrés aux services nouveaux.

**La Commission estime que rien ne doit gêner un sérieux effort de modernisation et appelle l'attention particulière du Gouvernement sur cette question.**

#### IV. — LA TÉLÉMATIQUE ET LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Il faut souligner qu'en matière d'investissements pouvant être consacrés à des services nouveaux, les Télécommunications, en raison de l'importance de leurs crédits de la deuxième section, n'ont pas le handicap important de la Poste.

Cette situation peut être complétée par la « chance », pour les Télécommunications, d'avoir pu développer tardivement le téléphone et ainsi de bénéficier des derniers progrès en matière technique.

Il faut souligner la nécessité, en la matière, de l'information à donner en ce qui concerne le déroulement des expériences qui seront lancées prochainement, ainsi « Télétel » au début de 1981 qui devrait voir démarrer le décodeur, de même « Biarritz » qui sera le test des fibres optiques, enfin Transfax qui marquera la vulgarisation des photocopies à distance.

**La Commission attache une grande importance à être tenue au courant des résultats des essais entrepris et souhaite qu'un effort particulier soit fait pour que ces derniers progrès de la technique en matière de communication entre les hommes soient largement diffusés.**

En outre, la Commission s'inquiète de projets dont elle n'a pas officiellement connaissance. Elle souhaite vivement que le Sénat soit tenu informé *au préalable* des intentions du Secrétariat d'Etat en matière d'expériences nouvelles dans le domaine des technologies faisant appel à l'électronique.

#### V. — LA TÉLÉMATIQUE ET TÉLÉDIFFUSION DE FRANCE

Il est à constater que le réaménagement de la tutelle sur l'établissement Télédiffusion de France n'a pas eu d'incidence sur le budget annexe des P.T.T.

Le transfert de la tutelle antérieurement exercée par le ministère de la Culture et de la Communication n'a pas modifié le statut de l'établissement public fixé par la loi ni les pouvoirs de contrôle détenus par le Parlement sur les organismes de radio et de télévision.

Dans le cadre du développement de la télématique, T.D.F., troisième partenaire P.T.T., comme la Poste et les Télécommunications, poursuit plusieurs expériences, notamment la transmission lente d'images inanimées sur un réseau de télévision, c'est « Antiope » utilisant le décodeur Didon et la mise à profit des temps non utilisés

des réseaux pour la distribution de programmes spéciaux à des destinataires à titre onéreux c'est « Discret » et « Epeos ».

**La Commission informée de ces expériences et essais estime qu'elle doit recevoir toutes précisions à ce sujet. Elle souhaite également que les tâches de Télédiffusion de France et des Télécommunications soient bien réparties et ne se chevauchent pas. Il reste évident que ces activités doivent s'exercer dans le respect le plus absolu des dispositions légales concernant le monopole.**

**Il semblerait utile au surplus et très souhaitable que les dispositions budgétaires concernant Télédiffusion de France soient présentées à l'agrément du Sénat par le Rapporteur spécial du budget des Postes et Télécommunications.**

## VI. — LE PROBLÈME DES TARIFS DE PRESSE

Faut-il répéter que l'acheminement et la distribution des journaux périodiques constituent une importante mission de service public. Il est bien connu que l'octroi d'un service postal préférentiel aux journaux et périodiques est une modalité essentielle de l'aide de l'Etat. Nos collègues savent aussi que ces impératifs trouvent leur application par le canal du budget annexe des P.T.T. et que ce dernier, dans ce domaine, a des charges qui dépassent très largement les recettes correspondantes.

Aussi pour l'année 1979 le déficit consécutif aux tarifs de presse s'élevait à 2.200 millions de francs pour atteindre en 1980 sans doute près de 2.500 millions de francs.

L'obligation d'équilibre du budget annexe amène à prévoir des ressources en provenance de l'emprunt dont il est clair qu'une grande partie sert à compenser le déficit dû au transport de la presse.

Problème important certes et bien connu du Sénat depuis des décennies. Nos collègues ne seront pas étonnés d'apprendre que la table ronde Presse, Parlement, Administrations intéressées a élaboré un dispositif contenant un plan de redressement tarifaire relatif à la presse « éditeur » laquelle représente 83 % du trafic postal de presse. Il est prévu que la recette relative à cette catégorie d'objets doit augmenter pendant huit ans de telle sorte qu'au terme de ce plan, à trafic constant, elle couvre le tiers du coût du service rendu par la Poste au lieu de 13,4 % en 1979.

Aussi en application de ce plan une augmentation de 24,9 % à l'ensemble des tarifs de presse concernant les éditeurs a été effec-

tuée au 1<sup>er</sup> juin 1980. Le taux de couverture de l'ensemble des charges de presse doit ainsi atteindre 14,9 %.

La Commission prend acte des mesures prises par la table ronde. Elle rappelle toutefois qu'un plan analogue avait été élaboré en 1974 qui hélas ! n'a pas résolu la question. Elle souhaite vivement qu'il en soit autrement.

Elle demande au Gouvernement s'il ne conviendrait pas de combler les éventuels déficits futurs par une contribution complémentaire du budget général au budget annexe des P.T.T.

## VII. — LA DISPARITION DES « SERVICES FINANCIERS »

L'an dernier la Commission avait appelé l'attention de nos collègues sur la disparition, dans les comptes prévisionnels d'exploitation et d'opérations en capital, faisant l'objet des deux dernières pages du « bleu », de la colonne réservée aux « services financiers ».

Cette division, avec son intitulé, apparaissant encore en 1979, était, en 1980, partie intégrante de celle des Postes en une colonne unique intitulée « Postes et services financiers ».

Dans le « bleu » du projet de budget pour 1981 la spécificité des « services financiers » a totalement disparu et l'ensemble est classé dans les mêmes rubriques, tableaux, colonnes, divisions, etc., sous la dénomination « Postes ».

Ce procédé, s'il peut présenter pour le lecteur non averti l'avantage de la simplicité et de la lecture rapide, conduit le législateur à n'être renseigné que sur la grande masse « Postes » et non sur le contenu détaillé de la fonction. Le législateur connaît ainsi moins ce qui se passe et comment cela se passe ! Il lui est difficile désormais de porter un jugement sur la marche particulière des composantes des « Postes ».

Bien sûr, tout au long du document, il est possible d'être renseigné sur les produits de la C.N.E. et des chèques postaux, sur la charge des intérêts des livrets de C.N.E., toutes indications conduisant à l'individualisation nécessaire pour des services dont les résultats doivent être présentés à la Caisse des dépôts et consignations et au Trésor gérant des fonds, mais il est difficile, sinon impossible, d'avoir une vue détaillée de l'exploitation, notamment des charges et des résultats secteur par secteur : C.N.E., chèques postaux et mandats.

Aucun jugement en particulier ne peut être porté sur le solde débiteur des Postes atteignant 1.494,1 millions de francs en 1981. A quelle activité doit être imputé le déficit et dans quelle mesure ? Comment ventiler le découvert de la fonction « Postes » ?

La Commission souhaiterait vivement que le législateur soit renseigné à ce sujet sans avoir à se livrer à des investigations et recherches trop fastidieuses.

## VIII. — LA SITUATION DES CHÈQUES POSTAUX

La Commission a demandé pendant longtemps — vingt ans sans doute — que l'intérêt des fonds des particuliers déposés aux chèques postaux ne soit plus fixé au taux ridiculement bas de 1,5 % mais à un niveau raisonnable pouvant conduire à la suppression du déficit structurel du service.

Après l'application de plusieurs taux intermédiaires, y compris celui du marché monétaire, celui de 6,5 % mis en vigueur à l'occasion du budget de 1980 avait suscité bien des espoirs.

Toutefois l'an dernier, lors de la présentation du budget de 1980, la Commission avait fait remarquer que la contraction des écritures ne lui permettait pas d'être éclairée sur la composition du déficit de la fonction « Postes et services financiers » s'élevant, nos collègues s'en souviennent, à 1.037,6 millions de francs et avait supposé que le service des chèques postaux était encore en déficit malgré l'application du taux de 6,5 %.

Cette supposition est confirmée par la lecture du tableau IV-1-4 communiqué aux membres du Conseil supérieur des P.T.T. dans la séance du 4 juillet 1980 et qui fait ressortir que le déficit en question, suivant des prévisions établies au 17 juin 1980, s'élèverait à 710 millions de francs pour 1979 et 570 millions de francs pour 1980.

En complément, des documents fournis par l'administration indiquent comme produits des chèques postaux, en 1981, 6.869 millions de francs, les charges étant prévues pour 7.612 millions de francs. Il en résulte une prévision de déficit de 743 millions de francs comme résultat d'exploitation, ce qui n'est pas rien et ce qui n'est pas satisfaisant.

Il devient donc urgent de relever le taux de 6,5 % appliqué depuis 1980 et qui s'avère insuffisant. L'alignement sur le taux du

marché monétaire pourrait être recherché ayant, rappelons-le, varié de 11 à 14 % en 1980. Ce ne serait d'ailleurs pas une innovation puisque pendant quelques années ce taux a servi à rémunérer les fonds des chèques postaux dépassant 30.800 millions de francs.

## IX. — L'EXPÉRIENCE DE VÉLIZY

Dès le début de 1981, dans la commune de Vélizy, et quelques autres voisines, de nombreux foyers seront équipés d'un décodeur qui reliera leur poste de télévision et leur poste téléphonique. L'installation sera complétée par un clavier de machine à écrire très complet bien qu'étant de petite taille.

L'ensemble permettra quand l'abonné ne téléphonera pas ou qu'il ne regardera pas le programme de télévision d'interroger des ordinateurs pour accéder à une gamme étendue d'applications mises à sa disposition par de multiples fournisseurs.

Il convient de remarquer que les administrations et les grands organismes privés ont déjà préparé, ou vont le faire, les pages réponses qui permettront à l'utilisateur consultant d'obtenir la ou les réponses aux questions qu'il aura posées.

L'utilisateur aura donc la possibilité de dialoguer avec un ordinateur à quelques centaines de kilomètres de distance à travers son téléphone et son téléviseur. Il pourra de même payer la taxe du service ainsi rendu au moyen de sa carte dont les références entrant sur l'ordinateur permettront d'éditer l'ordre de prélèvement automatique correspondant.

Le fournisseur d'informations aura lui la possibilité d'être mis en communication avec une base de données. Cet offreur devra acquitter un abonnement annuel et des taxes également annuelles par page réponse et heure de programmation.

La généralisation d'une telle expérience ne sera pas sans poser des problèmes relatifs à la diffusion des informations émanant des prestataires privés comme les banques, les assurances, les sociétés de vente par correspondance, les entreprises de loisirs et de voyages, l'édition, etc.

Il en sera de même pour les informations administratives.

La Commission souhaite être tenue au courant du déroulement de cette expérience et des mesures qui seront prises pour que la généralisation intervienne dans le respect des droits et de la tranquillité des usagers. Elle demande au Gouvernement d'être très vigilant dans ces deux domaines.

## X. — L'ANNUAIRE ÉLECTRONIQUE

L'annuaire électronique est un service nouveau appelé à remplacer le service actuel qui, pour l'utilisateur, comporte l'annuaire-papier couplé avec les renseignements donnés par une opératrice. Chaque usager pourra interroger, grâce à un clavier, une banque de données qui lui donnera les renseignements actuellement contenus dans l'annuaire.

Les renseignements fréquemment actualisés seront lus par l'abonné sur un petit écran associé à un poste téléphonique. Ainsi l'utilisateur aura accès gratuitement aux renseignements concernant la France entière et ne sera plus limité aux indications données par l'annuaire du département où est situé son domicile. La mise à jour devrait être hebdomadaire.

L'expérience doit se dérouler dans le département d'Ille-et-Vilaine où les abonnés devraient être équipés en terminaux, les premiers en 1981, l'ensemble en 1983.

Le dialogue entre l'abonné et l'ordinateur se fera à l'aide d'un logiciel de consultation, cette dernière devant être la plus simple possible et les manipulations nécessaires réduites au minimum.

Evidemment on peut s'interroger sur les perspectives d'emploi des 4.500 agents des services de renseignements, de même que sur celles des ouvriers de l'imprimerie nationale dont l'activité est constituée à 40 % par l'édition de l'annuaire.

La Commission, vivement intéressée par cette expérience de modernisation et les facilités que pourront en retirer les usagers, se préoccupe de la main-d'œuvre actuellement utilisée pour laquelle se pose un grave problème.

Elle demande au Gouvernement d'être très vigilant à ce sujet et demande également à être renseignée sur le déroulement de l'expérience.

## XI. — LE PROGRAMME DE MODERNISATION DES SERVICES ET LE « BLEU » DU BUDGET

Nos collègues seront intéressés par la connaissance du programme de modernisation des services des P.T.T. tel qu'il apparaît dans plusieurs pages du « bleu » du budget et de l'importance des crédits qui affectent chaque secteur de l'activité correspondante.

Evidemment, c'est en ce qui concerne les Télécommunications que la destination des autorisations de programme est particulièrement détaillée et qu'apparaissent dans leur spécificité les rubriques nouvelles qui constituent l'aspect moderne du développement de cette fonction.

Il faut noter :

— qu'en matière de « téléinformatique et réseaux spécialisés » 660 millions de francs sont prévus en 1981 très supérieurs aux 180 millions de 1980 ;

— que la rubrique « recherche et développement » comporte une dotation de 2.110 millions de francs à rapprocher des 990 millions de francs en 1980.

Au surplus, trois rubriques sont individualisées et comportent des intitulés particulièrement évocateurs :

— le programme Satellite non spécifié en 1980 et dont la dotation en 1981 s'élève à 300 millions de francs ;

— le programme de communications optiques doté de 400 millions de francs destiné aux différentes opérations faisant appel aux technologies optoélectroniques ;

— enfin, le programme « télématique » dont le mot commence à être vulgarisé et qui concerne les produits non inclus dans le programme téléinformatique et réseaux spécialisés et pour lequel une dotation de 700 millions de francs est prévue.

La Commission prend acte avec intérêt de l'effort accompli en vue de la modernisation des services.

Elle ne peut manquer toutefois de faire remarquer qu'elle aurait souhaité qu'un effort particulier soit également accompli en ce qui concerne les Postes qui semblent très à l'étroit en raison de la stagnation des autorisations de programme qui les concernent : 1.728,7 millions de francs en 1981 contre 1.728 millions de francs en 1980.



Elle estime qu'à juste titre la télématique doit concourir également à la modernisation des Postes.

## XII. — PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET RÉSULTATS FINANCIERS

Il est bien connu depuis plusieurs années que le déficit du budget des P.T.T. provient uniquement de la fonction « Postes ». Il s'est avéré également que le Sénat et sa Commission ont indiqué avec opiniâtreté, depuis longtemps, quelques moyens propres à porter remède à cette situation : ainsi le relèvement du taux de rémunération des fonds libres des chèques postaux, ainsi également le paiement à son juste prix du transport de la presse périodique.

Il est intéressant toutefois de signaler quelques résultats positifs concernant l'équilibre de l'exploitation.

Ainsi pour 1975 les résultats financiers font apparaître une amélioration relative : le déficit constaté s'élevant à 1.206 millions de francs au lieu de 1.463 millions de francs prévus lors de la présentation budgétaire.

En 1976, le déficit d'exploitation s'est élevé à 1.899 millions de francs, nettement inférieur à celui évalué au moment des prévisions budgétaires qui atteignait 3.965 millions de francs.

En 1977, l'amélioration est également très nette puisque prévu pour 2.618 millions de francs, le déficit n'atteint que 706 millions de francs.

Il en est de même en 1978 où le déficit d'exploitation est inférieur de 1.663 millions de francs aux prévisions : 1.222 millions de francs au lieu de 2.885 millions de francs.

Enfin, en 1979, les deux chiffres sont assez rapprochés puisque prévu pour 1.713 millions de francs le déficit atteint 1.540 millions de francs.

Ces résultats sont ce qu'ils sont et il n'est guère possible de faire des observations détaillées à ce sujet.

Il faut remarquer, toutefois, que l'Administration, dans ses réponses aux questions de la commission des Finances fait état le plus souvent des produits en hausse du portefeuille de la Caisse nationale d'épargne et de l'amélioration de la rémunération des fonds des chèques postaux.

Ces produits « financiers » apparaissent aussi comme très importants au sein de la fonction « Postes » et la simple consultation du compte prévisionnel d'exploitation pour 1981 indique que les produits de la C.N.E. et des chèques postaux dépassent celui des taxes.

Il reste donc toujours primordial d'obtenir une rémunération des fonds des chèques postaux permettant l'équilibre de ce service, en appelant l'attention sur le fait que cette rémunération ne porte que sur les fonds des particuliers, c'est-à-dire sur la moitié environ des fonds déposés aux chèques postaux, l'autre moitié non rémunérée étant représentée par les avoirs des comptables publics.

### XIII. — LES CHARGES RÉSULTANT DU RECOURS AUX SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT

Les documents mis à la disposition des membres du Conseil supérieur des P.T.T. pour sa séance du 4 juillet 1980 sont intéressants, l'un d'entre eux en particulier qui montre l'évolution de 1973 à 1980 des charges résultant de l'intervention des sociétés de financement des télécommunications.

Ces charges, nos collègues le savent, sont de trois ordres : les intérêts intercalaires payés par l'Administration directement aux sociétés pour rémunérer les avances faites par lesdites sociétés aux constructeurs ; la T.V.A. concernant les travaux réalisés par les constructeurs et facturés aux sociétés de financement ; enfin les loyers des installations livrées par les constructeurs aux sociétés et mises à la disposition par ces sociétés (propriétaires) à l'Administration des P.T.T. locataire pendant dix, quinze ou dix-huit ans.

D'un montant de 684 millions de francs en 1973, le total des charges atteint 3.560 millions de francs en 1980, l'augmentation la plus importante portant sur les loyers qui de 248 millions s'élèvent à 2.260 millions.

C'est une charge considérable pour le budget annexe, mais il faut souligner que les premiers contrats de crédit-bail de dix ans devraient s'observer à la fin de l'année 1982, époque où l'Administration doit devenir propriétaire des installations concernées.

#### XIV. — LES PERSPECTIVES DU MARCHÉ DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Il apparaît de plus en plus que devant la stabilisation des structures de l'industrie des Télécommunications qui marquera les prochaines années, ladite industrie doit se tourner de plus en plus vers le marché international.

Le marché mondial des Télécommunications estimé à 40 milliards de dollars en 1980, devrait plus que doubler lors des dix prochaines années pour atteindre 90 milliards de dollars, soit 360 milliards de francs en 1990. Cet accroissement correspond à un rythme annuel de croissance de 8 %, les marchés des pays d'Asie, l'U.R.S.S. et les pays du Moyen-Orient croissant pour leur part de plus de 10 %. Le marché ouvert à la concurrence internationale représente environ 20 % de ce marché total et la France, avec plus de 7 %, se situe au cinquième rang, c'est-à-dire après la Suède, l'Allemagne, le Japon et les U.S.A. Le chiffre d'affaires à l'exportation de l'industrie française, qui s'est élevé à près de 2,6 milliards de francs en 1979, soit 18 % du chiffre d'affaires total, devrait croître les prochaines années puisque le montant des commandes est passé de 2,2 milliards de francs en 1978 à 3,1 milliards de francs en 1979, commandes auxquelles il convient d'ajouter plus de 2,5 milliards de contrats obtenus sans être encore financièrement concrétisés.

L'industrie française redéploie son activité, après l'Afrique, vers des pays plus prometteurs d'Asie, d'Amérique latine, du Moyen-Orient et d'Amérique du Nord.

Dans cette compétition, l'industrie française dispose d'une avance technologique imposante puisqu'environ 40 % des lignes installées ou en commande en temporel sont de technologie française. C'est ainsi que plus de trente pays ont déjà choisi la technique française de commutation temporelle.

La Commission est intéressée par le redéploiement en question et prend acte de la nécessité de promouvoir l'image de marque des Télécommunications françaises.

## XV. — AUTOMATISATION ET LIGNES LONGUES EN MATIÈRE TÉLÉPHONIQUE

Depuis la fin de 1979, le programme d'automatisation du réseau téléphonique est complètement réalisé. L'évolution a été telle que de 1974 à 1979, le taux d'automatisation est passé de 91,5 % à 100 %, les dernières régions qui ont terminé leur automatisation ont été Clermont-Ferrand, Dijon, Lyon, Marseille et les départements d'outre-mer.

Corrélativement, l'effort de raccordement a porté sur les réalisations de lignes téléphoniques en milieu rural où la demande a beaucoup augmenté à la suite de la suppression des parts contributives et des avances remboursables.

L'appellation « ligne longue » ayant disparu, il faut distinguer les « lignes rurales isolées » (L.R.I.) et les lignes en zone rurale.

— Les lignes rurales isolées sont établies en dehors d'une agglomération chef-lieu de commune de moins de 50 habitants ou agglomération secondaire, hameau ou écart comptant au moins 250 habitants ou toute Z.A.C., Z.U.P. ou ville nouvelle comptant une centaine de logements.

— Les lignes en zone rurale sont établies en milieu rural, soit dans les communes de moins de 2.000 habitants ou de plus de 2.000 habitants dispersés en plusieurs agglomérations.

La production de lignes rurales isolées a atteint 69.000 en 1975, année où ont été effectués 909.000 raccordements, soit 7,7 %. Cette proportion atteint 252.000 en 1979 pour 1.947.000 raccordements, soit 12,9 %.

En ce qui concerne les lignes en zone rurale, le nombre de réalisations était en 1977 de 428.000, soit 26,5 % du total des raccordements et en 1979, de 577.000, soit 29,6 % des raccordements.

La Commission a pris acte avec intérêt de l'effort fait dans le domaine de l'équipement téléphonique dans les campagnes qui correspond au vœu exprimé par les collectivités locales et le Sénat depuis de nombreuses années.

## XVI. — LES SOCIÉTÉS FILIALES DES P.T.T.

La Commission s'inquiète de la prolifération des sociétés filiales des P.T.T.

Principalement dans le domaine des télécommunications, depuis quelques années on assiste à une multiplication de filiales des P.T.T. que celles-ci soient de droit privé, de droit public ou d'économie mixte. En outre ces filiales ont elles-mêmes des sous-filiales ou participent à des groupements d'intérêt économique rendant la situation proprement inextricable.

Certes, dans certains cas, la création de filiales est nécessaire pour donner à l'action de l'administration toute la souplesse voulue pour intervenir dans des domaines nouveaux où la rapidité d'exécution est indispensable et où les contraintes du statut juridique du budget annexe des P.T.T. auraient constitué des entraves très fortes au développement de certaines actions.

Toutefois cette multiplication des filiales, sans information suffisante du Parlement, constitue un démantèlement de la puissance publique et surtout empêche la Commission de pouvoir remplir pleinement son rôle de contrôle de l'emploi des fonds publics.

La commission des Finances demande donc qu'à l'avenir toutes les informations détaillées lui soient communiquées sur l'ensemble des filiales et sous-filiales existantes, qu'il soit mis fin à l'activité de toutes celles dont l'existence n'est pas pleinement justifiée, que toute nouvelle création de filiale ou de sous-filiale ne puisse avoir lieu qu'après que la Commission a été dûment informée des raisons de la filialisation et des perspectives d'activité et de financement de la filiale considérée.

## EXAMEN EN COMMISSION

Dans sa séance du 22 octobre 1980 la commission des Finances a examiné sur le rapport de M. Louis Perrein, rapporteur spécial, le budget des Postes et Télécommunications.

Après avoir rappelé que ce budget était le premier budget civil de l'Etat, M. Louis Perrein a noté tout d'abord que les recettes de fonctionnement n'augmenteraient, en 1981, que de 8,9 % et qu'à l'intérieur des dépenses de fonctionnement la branche des Télécommunications serait favorisée.

Il a souligné ensuite la stagnation des investissements, notamment dans la poste, ainsi que l'absence de toute création d'emploi. Il a estimé que l'évolution des dépenses ne permettrait d'améliorer ni la qualité du service en matière postale, ni la productivité du personnel. Il a alors déploré une très nette diminution de l'équilibre net de ce budget qui n'était plus que de 10,2 %.

Puis il a souhaité qu'en application de la loi de 1922 sur le budget autonome des Postes et Télécommunications, les recettes des différentes branches de ce service fussent rendues solidaires et s'est inquiété de la prolifération des filiales qui bénéficiaient de fonds publics dont le contrôle s'avérait difficile.

M. Edouard Bonnefous, président, a estimé que ce budget ne pouvait pas être adopté avant que le Gouvernement ait fourni les explications nécessaires et a rappelé l'opposition de la Commission aux expériences en cours dans le domaine de la télématique. Il s'est inquiété de l'éclatement de ce Ministère, effectué au détriment du service des postes.

M. Paul Jargot a posé le problème de la desserte par la Poste du milieu rural ainsi que celui de la baisse des crédits destinés à la modernisation du tri postal.

En réponse à une question du même sénateur sur la charge de l'emprunt des services des Postes, M. Louis Perrein a indiqué que la situation était différente dans la branche Télécommunications dont le taux d'autofinancement avait augmenté.

Le Rapporteur spécial a estimé anormal qu'aucune création d'emplois ne soit prévue dans les Postes pour faire face à l'augmentation prévisible du trafic.

M. Tony Larue a interrogé le rapporteur spécial sur les conditions de créations de filiales du service des Postes et Télécommunications, le montant des fonds publics qui leur était destiné et les moyens d'en éviter la prolifération.

M. Louis Perrein a indiqué, en réponse, qu'il était relativement facile de créer des filiales à l'occasion de la mise sur pied de programmes de recherche et que ces organismes pouvaient bénéficier de fonds publics camouflés en crédits d'études. Il s'est demandé quel bénéfice l'Etat pouvait retirer des découvertes éventuellement effectuées par certaines filiales.

La Commission a alors donné mandat au rapporteur spécial pour poursuivre ses investigations sur les activités des sociétés filiales.

M. Josy Moinet a alors souligné que l'avantage de la création de filiales pour l'Etat résidait dans la possibilité qu'avaient ces organismes d'accéder à des sources de financement extrabudgétaires et de remplir des missions de recherche spécifiques.

M. Paul Jargot a estimé que le danger de détournement de fonds publics que présentait la multiplication de filiales justifiait la création d'une Commission parlementaire de contrôle.

M. Jean-Pierre Fourcade a souhaité que le secrétaire d'Etat aux Postes et Télécommunications indique à la Commission à partir de quels critères il compte effectuer un arbitrage entre les services des Postes et ceux des Télécommunications.

Il a souligné le caractère industriel et commercial du service des Postes et Télécommunications souhaitant qu'il ne soit pas placé dans un carcan administratif qui le conduirait à nouveau, comme il y a quelques années, à ne pas pouvoir répondre aux besoins du trafic.

Il a enfin indiqué que l'absence de créations d'emplois ne devait pas constituer, à son sens, un sujet de préoccupation.

En réponse à une question de M. Josy Moinet concernant ce dernier problème, le rapporteur spécial a réaffirmé qu'il lui semble impossible d'améliorer la qualité du service sans création d'emplois.

**Après avoir adopté les observations et le rapport de M. Louis Perrein, la Commission a décidé de subordonner sa décision sur le budget des Postes et Télécommunications aux explications que fournira M. le Secrétaire d'Etat lors du débat en séance publique.**

## PREMIÈRE PARTIE

### EXAMEN DÉTAILLÉ DES CRÉDITS

Nos collègues voudront bien se reporter aux deux tableaux qui suivent pour avoir les premiers renseignements sur les grandes masses du budget de 1981.

#### PREMIÈRE SECTION : FONCTIONNEMENT

(En millions de francs.)

Rubriques	Projet de budget pour 1981	Budget de 1980	Variations (pourcentage)
<b>A. — Recettes.</b>			
Recettes proprement dites .....	91.673,5	83.947,8	+ 9,2
Travaux faits par l'Administration pour elle-même .....	1.669	1.414	+ 18
Prestations entre fonctions principales .....	1.940	6.389	— 69
<b>Totaux .....</b>	<b>95.282,5</b>	<b>91.750,8</b>	<b>+ 3,8</b>
<b>B. — Dépenses.</b>			
Dépenses proprement dites .....	73.356,1	64.721,6	+ 13,3
Amortissements .....	11.436	9.411	+ 21,5
Prestations entre fonctions principales .....	1.940	6.389	— 69
Versement à la dotation de la C.N.E. ....	77,6	78,4	»
Ecritures diverses de régularisation .....	2.200	1.900	+ 15,7
<b>Totaux .....</b>	<b>89.009,7</b>	<b>82.500</b>	<b>+ 7,8</b>
<b>Excédent (A — B) d'exploitation .....</b>	<b>6.272,7</b>	<b>9.250,8</b>	<b>— 32,1</b>



**DEUXIEME SECTION : OPERATIONS EN CAPITAL**

(En millions de francs.)

Rubriques	Projet de budget pour 1981	Budget de 1980	Variations (pourcentage)
<b>A. — Ressources.</b>			
Excédent d'exploitation .....	6 272,7	9 250,8	— 32,1
Dotation de la C.N.E. ....	77,6	78,4	»
Amortissements .....	11 436	9 411	+ 21,5
Produit des emprunts .....	8 538	7 001	+ 21,9
Ecritures de régularisation .....	2 200	1 900	+ 15,7
<b>Totaux</b> .....	<b>28 524,3</b>	<b>27 641,2</b>	<b>+ 3,2</b>
<b>B. — Dépenses.</b>			
Remboursements d'emprunts .....	3 225,3	2 064,7	+ 56,2
Production d'immobilisations par l'Administration pour elle-même .....	1 669	1 514	+ 18
Dépenses d'équipement .....	23 630	24 162,5	— 2,2
<b>Totaux</b> .....	<b>28 524,3</b>	<b>27 611,2</b>	<b>+ 3,2</b>

## I. — REMARQUES GÉNÉRALES SUR LES GRANDES MASSES

Il faut constater que la nouvelle façon de prendre en compte le montant des prestations entre fonctions principales, conduisant à un recul de 69 % de la dotation, gêne quelque peu les appréciations que l'on peut porter sur l'aspect général du budget. Il serait souhaitable d'avoir à ce sujet les explications qui s'imposent.

### • Recettes et dépenses de fonctionnement.

Les recettes reflètent l'application, en année pleine, des augmentations de tarifs postaux, notamment celle du timbre-poste de 1,3 à 1,4 F à partir du 1<sup>er</sup> août 1980 et celle relevant de 0,50 à 0,53 la taxe de base du téléphone à partir du 1<sup>er</sup> juin 1981.

Les recettes proprement dites sont en accroissement de 9,2 %, ce qui traduit un tassement sensible par rapport à l'activité des années passées.

Les dépenses proprement dites, en élévation de 13,3 %, ne font que traduire le taux de l'inflation, ce qui correspond à une stagnation évidente, signe du marasme économique actuel.

### • Excédent d'exploitation.

Il s'élève, pour 1981, à 6.350,3 millions de francs, dont 77,6 millions de francs sont affectés à la dotation de la Caisse nationale d'épargne et 6.272,7 millions de francs virés à la deuxième section du budget pour être utilisés comme recette en capital.

Cet excédent est en diminution de 32 % par rapport à celui de 1980 qui atteignait 9.329,2 millions de francs et se rapproche de celui de 1979 qui s'élevait à 4.392,3 millions de francs. A remarquer que l'excédent de 1979 par rapport à celui de 1978 traduisait une augmentation de 272 %, celui de 1980, 110 % par rapport à 1979 ; *a contrario*, celui de 1981 est en retrait de 32 %. Cet état de chose traduit déjà les aléas qui peuvent résulter, en matière de prévisions, de la situation économique.

### • Dépenses grandes masses.

Les dépenses en capital s'élèvent à 28.524,3 millions de francs et sont en augmentation de 3,2 % sur les dépenses correspondantes de 1980. Toutefois, il faut souligner que la dotation de remboursement des emprunts est en accroissement de 56,2 %. Les dépenses d'équipement programmées sont prévues en diminution de 24.162,5 millions de francs à 23.630 millions de francs, comprenant 360 millions de paiement résultant de l'intervention des sociétés de financement. Il y a donc, avec 23.270 millions de francs, une régression de près de 2,5 %, ce qu'il faut déplorer du fait que le volume des travaux sera moins important en raison de l'inflation.

### • Le financement des dépenses en capital.

L'excédent d'exploitation, représentant le bénéfice de la première section, est le premier moyen de financement. Il s'élève en 1981 à 6.350,3 millions de francs, dont 77,6 millions de francs sont affectés à la dotation de la Caisse nationale d'épargne et 6.272,7 millions de francs aux dépenses d'équipement.

Deux dotations concourent également au financement des dépenses de la deuxième section et sont relatives aux opérations de régularisation et à l'amortissement. Cette dernière, qui s'élève à 11.436 millions de francs, est la pièce maîtresse du système et représente 40 % du financement, ce qui est considérable. Les écritures de régularisation, avec 2.200 millions de francs, participent pour 7,7 %. L'ensemble des deux dotations représente près de la moitié des moyens de financement.

La troisième source est le produit des emprunts qui doit atteindre 8.538 millions de francs, en augmentation de 21,9 % par rapport à 1980 mais en net recul par rapport à 1979 et à 1978.

La Commission prend acte, une fois encore, la deuxième, de la disparition de la fameuse rubrique dite « Financement à déterminer » qui fut employée pendant longtemps au cours de la décennie 1970-1980 et qui privait le législateur de la connaissance exacte des moyens de financement. La Commission veut marquer, à ce sujet, sa satisfaction.

## II. — LES DÉPENSES

Cette sous-partie comprend essentiellement l'examen des charges de fonctionnement et celui des dépenses en capital. Ces examens, qui s'éloignent des aspects généraux des grandes masses, constituent une approche plus affinée du projet du Gouvernement. Nos collègues trouveront dans le tableau qui suit le détail des charges de fonctionnement.

### A. — Les charges de fonctionnement.

(En millions de francs.)

Nature	Projet de budget pour 1981	Budget de 1980	Variations (pourcentage)
Frais de personnel .....	42.925,4	37.310,6	+ 15
Impôts et taxes .....	1.156,4	1.001,1	+ 15,4
Travaux, fournitures et services extérieurs (1) .....	7.286	6.485,5	+ 12,3
Transports et déplacements .....	2.920,8	2.667,3	+ 9,1
Frais divers de gestion .....	393,8	312,2	+ 25,9
<b>Frais financiers :</b>			
— intérêts des emprunts .....	7.006,5	5.896,4	+ 18,8
— intérêts des déposants de la C.N.E.	11.569	10.914	+ 6
Charges exceptionnelles .....	98,2	134,5	— 26,7
Amortissements .....	11.436	9.411	+ 21,5
Dotations de la C.N.E. ....	77,6	78,4	»
Prestations entre fonctions .....	1.940	6.389	— 69
Ecritures de régularisation .....	2.200	1.900	+ 15,7
<b>Totaux .....</b>	<b>89.009,7</b>	<b>82.500</b>	<b>+ 7,8</b>

(1) Y compris les loyers versés aux sociétés de financement des télécommunications.

Répetons comme l'an dernier que la tendance se poursuit dangereusement. Les charges de fonctionnement en 1981 ne seront que de 7,8 % plus élevées qu'en 1980.

Nos collègues seront intéressés par l'évolution de 1976 à 1981.

- 1976 : + 26,4 %,
- 1977 : + 20,3 %,
- 1978 : + 19 %,
- 1979 : + 17,1 %,
- 1980 : + 14,9 %,
- 1981 : + 7,8 %.

L'année 1981 continue donc sur la lancée de toutes les années du VII<sup>e</sup> Plan. Il faut reconnaître toutefois que les pourcentages de 1981 doivent être corrigés pour tenir compte de la nouvelle façon d'établir le montant des prestations entre fonctions principales. Toutefois, il faut penser que sans l'intervention de cet artifice, 1981 marquerait tout de même une régression par rapport à 1980.

Les frais de personnel s'accroissent sensiblement dans la même proportion qu'en 1980 (+ 15 % au lieu de + 15,4 %) mais il ne faut pas perdre de vue qu'aucune création d'emplois n'interviendra en cours d'exercice.

Comme l'an dernier, le montant des intérêts dus aux déposants de la Caisse nationale d'épargne augmente de 6 % contre 17,2 % en 1980. On est loin des + 42,2 % de 1976 et + 52,3 % de 1975. La progression de la charge en ce domaine est la traduction de l'accroissement des capitaux déposés en cours d'année au taux de 6,5 %, qui comme le savent nos collègues, doit être majoré de 1 % d'avril à décembre 1980.

Répétons qu'il est souhaitable que la Caisse nationale d'épargne conforte sa position. L'institution a été en perte de vitesse en 1979 et pendant le premier semestre de 1980. Il est indispensable que le redressement du deuxième semestre de 1980 se poursuive en 1981 car il ne faut pas perdre de vue que le rapport des placements auprès de la Caisse des dépôts et consignations représente 33 % des produits de la fonction poste.

Toutefois, il faut rappeler que l'Administration des P.T.T. n'est pas maîtresse des décisions à prendre et que le Gouvernement se réserve, dans ce secteur financier, de fixer le montant maximum des livrets ainsi que le taux de rémunération des dépôts.

### 1° *Les frais de personnel.*

Ils sont de 42.925 millions de francs en 1981 pour l'ensemble de l'administration des P.T.T. Les frais de personnel de la Poste s'élèvent à 26.630 millions de francs, ceux des Télécommunications

à 16.295 millions de francs, ce qui représente par rapport à 1980 des accroissements de 14,4 % pour la Poste et 15,2 % pour les Télécommunications, situation qui confirme l'évolution constatée l'an dernier par rapport à l'année 1979. Ainsi le personnel est « plus cher » aux Télécommunications.

Comme chaque année, il est intéressant de comparer les frais globaux de personnel, soit 42.925 millions de francs, aux 88.932 millions de francs représentant le total des charges de fonctionnement déduction faite du versement à la dotation de la C.N.E. Ainsi en 1981 ces frais représenteront 48,2 % des charges globales contre 47,9 % en 1980, 46,2 % en 1978, 46,8 % en 1977, 47,5 % en 1976 et 48,6 % en 1975.

L'ensemble des dépenses de personnel est constitué par 2.262 millions de francs en « mesures acquises », 37.573 millions de francs en « services votés » et 3.352 millions en « mesures nouvelles ».

Ces dernières, qui avaient progressé de 2.329 millions de francs en 1979 à 2.984 millions de francs en 1980, soit de 28,1 %, n'atteignent que 3.352 millions en 1981, soit un accroissement de 12,3 % seulement. Le tassement est considérable.

— *Les mesures acquises.*

Elles concernent :

- des transferts et mouvements d'ordre ;
- des extensions en année pleine ;
- des ajustements de crédits évaluatifs et prévisionnels ;
- des applications de textes.

Comme à l'habitude la plus grande partie des crédits est destinée à couvrir les dépenses relatives aux traitements du personnel de l'administration centrale et des services extérieurs, aux cotisations sociales, aux primes et indemnités diverses.

— *Les mesures nouvelles.*

Elles s'élèvent, nos collègues le savent déjà à 3.352 millions de francs, ce qui représente 7,8 % des frais de personnel, 3,8 % des charges de fonctionnement et 3,4 % de l'ensemble du budget annexe.

Ces proportions sont sensiblement les mêmes que l'an dernier où elles étaient respectivement de 7,9 %, 3,6 % et 3,2 %.

Ainsi l'attention qui se limiterait à l'examen des seules mesures nouvelles ne donnerait au législateur qu'une vue très étroite du budget de 1981. Cela n'est pas nouveau d'ailleurs !

Pour 1981, malgré l'absence de création d'emplois, il est intéressant de citer quelques mesures qui caractérisent le budget :

— la majoration de la prime de résultat d'exploitation portée de 2.560 F à 2.825 F ;

— la majoration des crédits des primes de rendement des catégories B, C et D ;

— le relèvement à 1.000 F de l'indemnité de responsabilité pour manipulation de fonds ;

— le relèvement de 10,5 % de l'indemnité de gérance et responsabilité ;

— la majoration de 30 % de l'indemnité des agents comptables ;

— le relèvement de 2,80 F à 3,10 F de l'indemnité horaire de nuit.

Nos collègues pourront, en se reportant aux pages correspondantes du « bleu », prendre connaissance plus en détail des mesures indemnitaires qui les intéressent.

a) *Les crédits sociaux.*

L'ajustement global est en diminution par rapport à 1980 ; il est prévu 39,5 millions de francs contre 45 millions de francs l'an dernier.

La dotation se répartit ainsi qu'il suit :

— 15,5 millions de francs au titre des mesures spécifiques aux P.T.T. ;

— 24 millions de francs au titre de la reconduction (en baisse !) des crédits sociaux en provenance du budget des Charges communes.

Il faut remarquer et déplorer que la dotation des crédits sociaux soit soumise à des variations « en dents de scie » :

— 1978 : 40 millions de francs,

— 1979 : 38,3 millions de francs,

— 1980 : 45 millions de francs,

— 1981 : 39,5 millions de francs.

Est-ce une méthode rationnelle, une bonne méthode !

*b) Majoration de la prime de résultat d'exploitation.*

La prime traditionnelle aux P.T.T. dont le montant est égal pour tous les agents sera de 2.825 F contre 2.560 F en 1980, soit en augmentation de 10,3 %. L'année 1981 sera une année moyenne en ce domaine. Rappelons en effet que la majoration de 1977 atteignait 10,8 %.

La Commission se demande toujours, comme tous les ans d'ailleurs et sans réponse, quels sont les critères qui servent de base à la fixation du montant annuel et craint que cette fixation repose sur des éléments peu rationnels. Un mode d'indexation lui semblerait être une méthode plus adaptée.

*c) Les créations d'emplois.*

Comme le savent déjà nos collègues le budget de 1981 ne comporte pas de création d'emplois de titulaires. Malgré tout pour améliorer la qualification générale des emplois d'exécution et faciliter l'avancement du personnel, il est prévu de procéder à des transformations de la catégorie C en catégorie B et au renforcement correspondant de l'encadrement.

Les créations ne concernent que les auxiliaires avec l'attribution de 2.490.000 heures correspondant à 1.200 emplois qui doivent permettre de faire face à l'augmentation prévisionnelle du trafic et surtout d'améliorer le taux de couverture des absences du personnel.

*2° Les travaux, fournitures et services extérieurs.*

La dotation de cette rubrique atteint pour 1981 7.286 millions de francs, ce qui, comparé au 6.485,5 millions de francs de 1980, représente une augmentation de 12,3 %. Le relèvement de l'an dernier était de 15,2 %. A remarquer que les mesures nouvelles ne s'élèvent qu'à 799,7 millions contre 858,5 millions de francs en 1980.

Comme à l'habitude les dépenses concernant les taxes sur les véhicules à moteur, les contributions mobilières et taxes assimilées, les carburants, les loyers et entretiens des immeubles, les dépenses d'énergie et de chauffage, les dépenses pour fournitures, habillements et impressions, escortes et transports de fonds, locations de matériels informatiques, etc.

Dans cette rubrique figure au titre du chapitre 63-02 un supplément de dotation de 240 millions de francs représentant l'ajustement des crédits relatifs aux loyers de crédit-bail versés aux



sociétés de financement des Télécommunications pour l'occupation des locaux dont la construction a été financée avec les fonds provenant de ces sociétés.

Rappelons comme chaque année que la première dotation relative à ces loyers remonte à 1972 pour 130 millions de francs. Depuis ont été inscrits : 180 millions de francs en 1973, 191,8 millions de francs en 1974, 290,7 millions de francs en 1975, 269,8 millions de francs en 1976, 350 millions de francs en 1977, 280 millions de francs en 1978, 320 millions de francs en 1979, 260 millions de francs en 1980 et enfin 240 millions de francs en 1981.

La charge supportée par le budget annexe est considérable et s'élevait à 2.260 millions de francs en 1980. Elle dépassera 2.500 millions de francs en 1981.

### 3° *Les transports et déplacements.*

En atteignant 2.920,8 millions de francs, les crédits de 1981 dépassent ceux de 1980 de 253,5 millions de francs soit de 9,4 %, accroissement peu important si on le compare à celui de 1980 qui représentait une augmentation de 17,2 %. Il y a seulement 246,1 millions de francs en mesures nouvelles contre 377,1 millions de francs l'an dernier.

Comme chaque année c'est à la fonction Poste qu'est affectée la majeure partie de la dotation, soit 148,5 millions de francs.

L'ajustement se rapporte aux :

- augmentations des charges relatives au changement de résidence et aux voyages de congés ;
- hausse des tarifs pour les frais de transports du personnel ;
- hausse des prix et augmentation du trafic par le transport des correspondances et du matériel ;
- majoration des taux des frais de missions et de déplacements.

### 4° *Les frais divers de gestion.*

De 312,2 millions de francs, la dotation passe à 393,8 millions de francs, soit un accroissement de 81 millions de francs dont 71 en mesures nouvelles, représentant 25,9 %. Sur ces 71 millions de francs, 51,9 profitent aux Télécommunications et sont surtout utilisés pour la publicité.

L'ajustement permet de faire face également :

— à l'augmentation des actions publicitaires en faveur des services financiers ;

— aux pertes de caisses subies par les agents ;

— au paiement de diverses remises sur ventes de figurines et distributions d'imprimés sans adresse ;

— aux frais de participation au fonctionnement du groupement inter-institution de distributeurs automatiques de billets (G.I.D.A.B.).

#### 5° *Les amortissements.*

La dotation est de plus en plus importante et passe de 9.411 millions de francs en 1980 à 11.436 millions de francs en 1981, soit en plus 21,5 %. Le montant des amortissements aux Télécommunications s'élève à 10.560 millions de francs, celui de la Poste à 876 millions de francs.

Charges de première section, les amortissements constituent également une ressource de deuxième section, la plus importante puisqu'elle représente 40 % desdites ressources.

#### 6° *Les opérations de régularisation.*

Elles comportent :

— les prestations entre fonctions principales ;

— les dépenses exceptionnelles ou sur exercices antérieurs ;

— les écritures de régularisation ;

— l'excédent d'exploitation.

#### 7° *Les frais financiers.*

Faisant l'objet de deux chapitres, 67-01 et 67-02, les frais financiers comprennent deux parties : les frais financiers proprement dits et les intérêts à servir aux déposants de la Caisse nationale d'épargne.

— *Frais financiers proprement dits.*

Ils comprennent les charges financières versées aux sociétés de financement des Télécommunications et les dépenses relatives au service des emprunts.

a) *Charges financières versées aux sociétés de financement des télécommunications.*

Un supplément de dotation de 150 millions de francs en mesures acquises porte le montant à 1.150 millions de francs. Ces charges financières représentent les intérêts des sommes avancées aux constructeurs par les sociétés de financement dont le montant est payé directement par l'Administration.

En consultant le « bleu », à trois pages différentes, nos collègues auront une idée de l'importance annuelle des suppléments de charges résultant de l'intervention de ces sociétés :

— + 150 millions de francs en mesures acquises au titre des intérêts des avances faites aux constructeurs (intérêts intercalaires) ;

— + 360 millions de francs en crédits de paiement de deuxième section au titre de la T.V.A. à payer du fait de l'intervention desdites sociétés ;

— + 240 millions de francs au titre de l'ajustement des crédits relatifs aux loyers de crédit-bail versés à ces sociétés.

Les charges résultant de l'intervention des sociétés de financement : loyers + intérêts intercalaires + T.V.A. formaient un total de 684 millions de francs en 1973. Ce total, en 1980, atteint 3.560 millions de francs.

b) *Service des emprunts.*

La charge des intérêts annuels concernant les emprunts émis jusqu'en 1980 nécessite pour 1981 une dotation de 5.856 millions de francs qui, en comparaison de 1980, représente une augmentation de 960 millions, soit 19,8 %. L'accroissement avait été limité à 11,8 % en 1980.

Les tableaux suivants donnent en détail les différentes émissions réalisées en 1979 et une partie de 1980. Ces tableaux font ressortir également la production en matière de bons d'épargne des P.T.T. qui, émis depuis 1977, sont un moyen de financement des dépenses du budget annexe.

**EMISSIONS RÉALISÉES EN 1979**

Types d'emprunts	Montant (millions de francs)	Date d'émission	Taux	Amortissement	
				Durée	Conditions particulières
1. <i>Emprunt public P.T.T.</i> .....	850	Avril	9,70	15 ans	5 séries égales tous les 3 ans.
	900	Novembre	11,70	15 ans	15 séries égales tous les ans.
2. <i>Bons d'épargne P.T.T.</i> .....	1.281	(a)	(b)		
Total (1) + (2) .....	3.031				
3. <i>Emprunts C.N.T.</i> :					
3.1. <i>Marché international</i> :					
— B.E.I. ....	570	Décembre 1978	9,90	15 ans	Différé 1 an.
— 50 millions de dollars (c) .....	211	Janvier	variable (d)	10 ans	Différé 6 ans.
— 100 millions de dollars .....	431	Juin	9,5	7 ans	<i>In fine.</i>
— B.E.I. ....	580	Juillet	10,55	15 ans	Différé 1 an.
— 100 millions de dollars .....	422	Juin	variable	7 ans	Différé 6 ans.
— 100 millions de francs .....	254	Août	5,125	6 ans	Différé 5 ans.
— 30 millions de dollars .....	121	Décembre	variable	7 ans	Différé 6 ans.
— Crédit mutuel .....	100	Décembre	variable	8 ans	Différé 3 ans.
Total international .....	2.689				
3.2. <i>Marché intérieur</i> .....	1.200	Janvier	9,90	15 ans	Différé 4 ans.
	1.000	Juillet	10,60	15 ans	18 séries égales doublées les 3 dernières années.
— Emprunt C.N.C.A. ....	600	Novembre	11,70	15 ans	Différé 3 ans.
— Emprunt Paribas .....	110	Décembre	variable	7 ans	Différé 5 ans.
— Fonds propres C.N.T. ....	524				
Total intérieur .....	3.434				
Total C.N.T. ....	6.123				
Total des émissions 1979 .....	9.154				

(a) L'émission a été suspendue de la fin de juin à la mi-septembre.

(b) Bons à intérêt progressif analogues aux bons du Trésor (taux actuariel brut jusqu'à 9,50 %).

(c) Dernière tranche de l'emprunt de 350 millions de dollars de septembre 1978.

(d) Taux indexé sur le L.I.B.O.R. (London International Banking Offered Rates).

**EMISSIONS RÉALISÉES EN 1980**

Types d'emprunts	Montant (millions de francs)	Dates d'émission	Taux	Amortissement	
				Durée	Conditions particulières
1. <i>Emprunt public P.T.T.</i> .....	1.500	Avril	14,60	12 ans	12 séries égales tous les ans.
2. <i>Bons d'épargne P.T.T.</i> .....	1.272	1 <sup>er</sup> semestre	(a)		
Total (1) + (2) .....	2.772				
3. <i>Emprunts C.N.T. :</i>					
3.1. <i>Marché international :</i>					
— Bons industriels .....	35	Février	12,625	5 ans	Différé 1 an.
— Bons industriels .....	45	Février	12,75	7 ans	Différé 5 ans.
— 30 millions de francs .....	76	Février	5,25	5 ans	Différé 4 ans.
— Eurocrédits 100 millions de dollars.	420	Mars	variable	7 ans	Différé 6 ans.
— Eurocrédits 20 millions de dollars.	84	Mars	variable	10 ans	Différé 7 ans.
— Eurocrédits 50 millions de dollars.	223	Mars	variable	8 ans	Différé 5 ans.
— 100 millions de francs .....	252	Mai	6,25	10 ans	Différé 9 ans.
— 125 millions de dollars .....	515	juin	11-1/8	10 ans	Différé 9 ans.
— 30 millions de dollars .....	123	Août	variable		
— 100 millions de deutsche marks ..	233	Août	»		
Total international .....	2.006				
3.2. <i>Marché intérieur</i> .....	1.843	Avril	14,6	12 ans	12 séries égales.
	1.200	Juillet	14	12 ans	12 séries égales.
Total intérieur .....	3.043				
Total C.N.T. ....	5.049				
Total des émissions à la fin août 1980 .....	7.821				

(a) Bons à intérêt progressif — Taux actuariel brut jusqu'à 10 %.

*c) Les intérêts dus aux déposants de la Caisse nationale d'épargne.*

La charge des intérêts dus aux déposants atteint 11.569 millions de francs contre 10.914 millions de francs en 1980, soit une augmentation de 6 %.

En 1980, les prévisions d'augmentation atteignaient 17,2 %.

Nos collègues savent que les intérêts dont il s'agit dépendent de l'importance des placements existant sur les livrets au début de l'année et de l'excédent des dépôts sur les retraits en cours d'année.

Pour 1981, l'estimation du montant des placements au 1<sup>er</sup> janvier 1981 est de 166.812 millions de francs et l'excédent des dépôts sur les retraits en cours d'année 7.000 millions de francs.

Le montant des avoirs en fin d'année devrait se situer vers 174.000 millions de francs, mais il convient d'être prudent et d'accepter cette hypothèse avec réserve, les derniers mois de 1979 et le premier semestre de 1980 ayant été marqués par une évolution économique et financière qui s'est répercutée défavorablement sur l'épargne publique.

## B. — Les dépenses en capital.

Ce sont :

- les remboursements d'emprunts et d'avances ;
- les dépenses d'équipements programmés ;
- le paiement de la T.V.A. sur les réalisations financières hors taxes par les sociétés de financement des Télécommunications ;
- les immobilisations produites par l'Administration pour elle-même.

### 1° *Remboursements d'emprunts et d'avances.*

La dotation en « services votés » passe de 2.064,7 millions de francs en 1980 à 3.225,3 millions de francs en 1981. La différence est de 1.160,6 millions de francs, soit une augmentation de 56,2 %. La charge est importante et l'accroissement également. C'est le prélude aux remboursements massifs qui auront lieu à partir des années 1984, 1985 et qui se poursuivront pendant toute la décennie.

### 2° *Les autorisations de programme.*

L'augmentation est à nouveau très réduite de 24.350 millions de francs ; en 1980, elle passe à 24.600 millions de francs, soit en plus 250 millions de francs et 1,02 % d'accroissement. Rappelons que cet accroissement était de 1,8 % en 1980.

Sur cette dotation :

- 1.728,7 millions de francs sont destinés à la Poste ;
- 22.507,4 millions de francs reviennent aux Télécommunications ;

— 363,8 millions de francs concernent, l'équipement des services généraux.

Le tableau suivant donne une idée des variations de 1980 à 1981.

(En millions de francs)

Rubriques	Prêt de budget pour 1981	Budget de 1980	Variations (pourcent)
Equipements des postes . . . . .	1 728,7	1 728	•
Equipements des télécommunications	22 502,4	22 256	+ 1,12
Equipements des services généraux :			
— Postes . . . . .	121,3	122	•
— Télécommunications . . . . .	242,5	244	•
<b>Totaux services généraux</b>	<b>363,8</b>	<b>366</b>	<b>•</b>
<b>Totaux Equipements programmés</b>	<b>24 600</b>	<b>24 350</b>	<b>+ 1,02</b>

Les Télécommunications, en comptant leur participation aux services généraux, conservent donc, pour 1981, des autorisations d'engagement très importantes, soit 22.749,9 millions de francs, ce qui représente 92,8 % de l'ensemble.

Comme à l'habitude, depuis quelques années, les autorisations concernant les Postes ne correspondent pas aux besoins de rénovation, de modernisation et de sécurité de ce grand secteur. Il faut le déplorer.

Les Télécommunications auront la possibilité de continuer l'équipement téléphonique du pays ainsi que la modernisation de l'exploitation aussi bien avec les crédits budgétaires d'équipement qu'avec ceux en provenance des sociétés de financement. Il faut remarquer toutefois que 1981 paraît ressembler plus à la sixième année du VII<sup>e</sup> Plan qu'à la première du VIII<sup>e</sup> Plan. Il faut se demander si le VIII<sup>e</sup> ne commencera pas en 1982.

### 3° Les crédits de paiement.

Ainsi que le savent nos collègues c'est la rubrique la plus intéressante du budget annuel de même que la partie dépenses de fonctionnement de la première section.

Elle répond aux questions que l'on se pose bien souvent dans une grande entreprise : que va-t-on faire en 1981 des excédents de recettes, des produits financiers, du montant des emprunts ? Comment 1981 va-t-il s'insérer dans le plan de développement et

préparer les années qui viennent ? Comment 1981 va-t-il dans le concret, correspondre au vœu du législateur de 1923 qui en individualisant les P.T.T. a créé le budget annexe ?

Les crédits de paiement pour 1981 atteignent 28.524,3 millions de francs que l'on peut comparer aux 27.641,2 millions de francs de 1980. Malgré ces moyens encore très importants faisant se ressembler les deux années, l'accroissement de 1981 n'est que de 3,1 % ce qui ne représente même pas la moitié de l'augmentation de l'an dernier par rapport à 1979. La similitude entre 1980 et 1981 est donc trompeuse et se traduit essentiellement par une nouvelle et forte décélération.

Les crédits de paiement sont destinés également à faire face à la dépense de T.V.A. résultant de l'intervention des sociétés de financement des télécommunications qui s'élève à 360 millions de francs.

Il faut noter que le montant des crédits affectés au remboursement d'emprunts et d'avances s'élèvera en 1981 à 3.225,3 millions de francs représentant une majoration de 56,2 %. Il faut remarquer que les années 1980 seront caractérisées surtout dans la deuxième partie de la décennie par de très gros remboursements concernant les emprunts qui pendant plusieurs années depuis 1972 n'ont pas comporté d'amortissements intermédiaires.

La partie importante des crédits de paiement est relative aux dépenses d'équipements programmés dont le montant est prévu pour s'élever à 23.270 millions de francs contre 23.862 millions de francs en 1980, soit en retrait de 2,4 %.

Ce retrait dans l'effort d'équipement est, il faut le souligner, plus élevé en volume si l'on tient compte de l'inflation annuelle.

Le ralentissement provient des « mesures nouvelles » qui de 7.005 millions de francs en 1980 n'atteignent plus que 6.018 millions de francs en 1981. L'amenuisement touche surtout les Télécommunications dont les « mesures nouvelles » sont ramenées de 6.249 millions de francs à 5.315 millions de francs. C'est un fait important.

Nos collègues pourront avoir une idée de l'évolution générale des crédits destinés à couvrir les mesures nouvelles, toutes fonctions réunies, en se reportant aux indications qui suivent :

1977 : 6.920 millions de francs ;  
1978 : 6.161 millions de francs ;  
1979 : 7.029 millions de francs ;  
1980 : 7.005 millions de francs ;  
1981 : 6.018 millions de francs.



Ces indications ne sont pas étrangères à la déception dont il a été question dans la première partie du préambule du présent rapport.

*4° Production d'immobilisations par l'Administration pour elle-même.*

La dotation correspondante s'élève à 1.669 millions de francs, dépassant celle de 1980, 1.414 millions de francs, de 255 millions de francs, soit de 18 %.

Depuis 1977, l'évolution a été marquée par des augmentations qui, de 543 millions de francs, ont abouti à la dotation de 1.669 millions de francs, soit à plus du triple.

### III. — LE FINANCEMENT DES DÉPENSES

Ayant examiné les grandes masses du budget et les charges de chacune des deux grandes sections, il convient de voir maintenant comment faire face à ces charges en appréciant successivement les recettes de l'exploitation et celles de la deuxième section appelées plus communément recettes en capital.

#### A. — Les recettes de l'exploitation.

Parmi les différents produits qui constituent les recettes de l'exploitation il faut distinguer :

- les recettes d'exploitation proprement dites comprenant :
  - des produits d'exploitation,
  - des remboursements de services rendus à diverses administrations ;
- les produits financiers ayant comme origine les intérêts des placements des fonds de la Caisse nationale d'épargne et ceux versés par le Trésor sur les fonds des particuliers aux chèques postaux ;
- les travaux faits par l'Administration pour elle-même ;
- les autres recettes.

Nos collègues, en se reportant au tableau ci-après, pourront être renseignés sur l'importance de chacune des rubriques qui précèdent.

(En millions de francs.)

Rubriques	Projet de budget pour 1981	Budget de 1980	Variations (pourcentage)
Recettes d'exploitation proprement dites :			
— Produits d'exploitation - Recettes.	66.618,2	60.723,3	+ 9,7
— Remboursements de services rendus .....	4.632,4	4.138,2	+ 11,9
Produits financiers :			
— Produits de la Caisse nationale d'épargne .....	15.082,6	14.262,2	+ 5,7
— Intérêts versés par le Trésor ....	5.252,5	4.731,4	+ 10,6
Travaux faits par l'Administration pour elle-même .....	1.669	1.414	+ 18
Autres recettes :			
— Produits exceptionnels .....	107,8	92,7	+ 16,3
— Prestations entre fonctions principales .....	1.940	6.389	— 69
<b>Total .....</b>	<b>95.282,5</b>	<b>91.750,8</b>	<b>+ 3,8</b>

Remarquons encore que la nouvelle façon de prendre en compte le montant des prestations entre fonctions principales conduisant de 1980 à 1981 à un recul de 69 % de la dotation gêne quelque peu les appréciations que l'on peut porter sur l'aspect général des recettes, notamment en ce qui concerne les pourcentages de variation d'une année sur l'autre.

*1° Les recettes d'exploitation proprement dites.*

Nos collègues savent déjà que l'accroissement de 1981 par rapport à 1980 est notablement réduit de 22,4 % à 9,7 %.

L'importance des recettes des Télécommunications est moins accentuée.

Atteignant 46.722 millions de francs, elles se situent par rapport aux 43.479 millions de francs de 1980 en accroissement de 7,4 %. Rappelons que l'augmentation de l'an dernier atteignait 27 %.

Par contre les recettes proprement dites des Postes marquent avec 19.182 millions de francs par rapport aux 16.666 millions de francs de 1980 un accroissement de 15 % sensiblement égal au précédent, 14,2 % en 1980.

Le produit des taxes des Postes avec 19.182 millions de francs représente 41 % de celui des Télécommunications, 46.722 millions

de francs, en augmentation sensible sur l'an dernier où il n'atteignait que 38 %.

## 2° *Les produits financiers.*

Nos collègues se rappellent que ces produits comprennent :

— les intérêts des fonds des déposants de la Caisse nationale d'épargne servis par la Caisse des dépôts et consignations ;

— les intérêts versés par le Trésor sur les fonds libres des comptes des particuliers ouverts dans le service des chèques postaux ;

— les intérêts des fonds de l'épargne-logement ;

— les intérêts des fonds de la dotation de la Caisse nationale d'épargne ;

— le montant des droits perçus en matière d'avances sur pensions effectuées dans les départements où la mensualisation des paiements n'est pas encore mise en pratique.

Globalement les produits financiers sont prévus pour atteindre 20.315,1 millions de francs en accroissement de 1.322 millions de francs par rapport à 1980, soit 6,9 % contre 20,7 % l'an dernier.

Le total des produits financiers dépasse à nouveau celui des taxes des Postes de 1.200 millions. Les intérêts des divers placements des opérations financières des Postes constituent donc la plus importante ressource de cette fonction.

Comme s'en souviennent nos collègues les intérêts des fonds des particuliers déposés aux chèques postaux sont désormais rémunérés par le Trésor au taux d'intérêt des livrets de Caisse nationale d'épargne soit à 6,5 %. Ce taux s'est substitué à celui anormalement bas de 1,5 % pour l'augmentation duquel la Commission s'est opiniâtrement battue pendant plus de vingt ans.

Il faut remarquer que le nouveau taux de 6,5 % a comme base celui du livret de Caisse nationale d'épargne qui n'a aucun lien avec le Trésor, l'administration des F.T.T. qui reçoit le montant de cette rémunération ne pouvant être comparée à un déposant.

Il semble qu'il serait plus normal que le taux en vigueur soit celui de l'argent au jour le jour, soit de 11 % environ. Cela permettrait d'équilibrer le service des chèques postaux, la Commission n'ignorant d'ailleurs pas que l'adoption du taux de 6,5 % n'a pas permis d'assainir totalement la situation de ce grand service qui pour 1981 accusera un déficit de 743 millions de francs.

Signalons que le produit inscrit au budget compte tenu d'un avoir moyen de 80.082 millions de francs rémunéré à 6,5 % procure une recette de 5.205 millions de francs qui, complétée par les intérêts des fonds propres placés au Trésor et de certains intérêts divers, atteint 5.232,5 millions de francs.

En ce qui concerne les fonds de la Caisse nationale d'épargne dont la Caisse des dépôts et consignations assure la gestion, nos collègues savent qu'ils sont placés à long terme et à court terme.

Les placements à long terme rapportent 8,22 % et ceux à court terme 9,5 %.

Au 1<sup>er</sup> janvier 1981, le montant des avoirs est évalué à 166.812 millions de francs, l'excédent des dépôts sur les retraits devant atteindre 7.000 millions de francs en cours d'année ainsi qu'il a été déjà signalé.

Compte tenu du produit du long et du court terme, des placements de l'épargne-logement, du rapport de la dotation de la Caisse nationale d'épargne et des droits perçus en matière d'avances sur pensions, la recette globale représentant le placement des fonds de la C.N.E. s'élève pour 1981 à 15.082,6 millions de francs.

### 3° *Les travaux faits par l'Administration pour elle-même.*

De 1.414 millions de francs, la dotation s'élève à 1.669 millions et de recette de la première section devient dépense de deuxième section au titre d'écriture de régularisation.

### 4° *Autres recettes.*

Ce sont les recettes exceptionnelles et les prestations de services réciproques entre fonctions principales.

Les recettes exceptionnelles d'un montant de 107,9 millions de francs ont trait au montant des mandats et comptes atteints par la prescription, à la prescription trentenaire en matière d'épargne, aux encaissements de créances aussi bien pour les Postes que pour les Télécommunications et aux avances en matière de téléphone.

Comme l'an dernier, une rubrique « gain au change » ne comporte aucune inscription. Il n'y a d'ailleurs pas de rubrique de pertes au change !

Pour les prestations de services entre fonctions, sur une dotation de 1.940 millions de francs les Postes reçoivent 1.495 millions de francs aux titres de Prestations courrier, bureau de poste et centres

financiers utilisés par les Télécommunications, ces dernières recevant de leur côté 445 millions de francs au titre de l'utilisation par les Postes des réseaux téléphonique, télégraphique et pneumatique.

### B. — Les recettes en capital.

Le tableau suivant donne les recettes en capital concernant la deuxième section du budget annexe.

(En millions de francs.)

Rubriques	Projet de budget pour 1981	Budget de 1980	Variations (pourcentage)
Ecritures de régularisation .....	2.200	1.900	+ 15,7
Amortissement .....	11.436	9.411	+ 21,5
Dotation de la C.N.E. ....	77,6	78,4	»
Produit brut des emprunts .....	8.538	7.001	+ 21,9
Excédent d'exploitation .....	6.272,7	9.250,8	— 32,1
<b>Total .....</b>	<b>28.524,3</b>	<b>27.641,3</b>	<b>+ 3,2</b>

Il faut remarquer comme l'an dernier la place importante des amortissements dont la dotation s'élève à 11.436 millions de francs qui, avec les écritures de régularisation, 2.200 millions de francs, représente au total près de la moitié des recettes en capital.

De même, il faut noter que le produit des emprunts exédera de 21,9 % celui de 1980 et dépassera surtout l'excédent d'exploitation affecté au financement des investissements prévu pour n'atteindre que 6.272 millions de francs.

A remarquer pour la deuxième année consécutive, la disparition heureuse de la ligne « Financement à déterminer » très souvent signalée à l'attention de nos collègues.

A remarquer également que l'autofinancement, c'est-à-dire toutes les recettes diminuées du montant des emprunts représente 71 % des ressources.

## IV. — TABLEAUX RÉCAPITULATIFS

TABLEAU N° 1

### PREMIÈRE SECTION : FONCTIONNEMENT

(En millions de francs.)

Numéros des comptes	Nature	Montants		Variations (pourcentages)
		1960	1961	
61	<i>Dépenses.</i>			
	Frais de personnel .....	37.310,5	42.925,4	+ 15
62	Impôts et taxes .....	1.001,1	1.156,4	+ 15,4
63	Travaux, fournitures et services extérieurs .....	6.485,6	7.286	+ 12,3
64	Transports et déplacements .....	2.667,4	2.920,8	+ 9,1
66	Frais divers de gestion .....	312,2	393,8	+ 25,9
67	Frais financiers .....	16.810,3	18.575,5	÷ 10,5
	(dont intérêts de la C.N.E.) .....	(10.914)	(11.569)	( + 6)
68	Amortissements .....	9.411	11.436	+ 21,5
69-01	Prestations entre fonctions principales .....	6.389	1.940	— 69
69-02	Dépenses exceptionnelles .....	134,4	98,2	— 26,7
69-04	Ecritures de régularisation .....	1.900	2.200	+ 15,7
	Total .....	82.421,5	98.932,1	+ 7,9
69-05	Dotation de la C.N.E. ....	78,5	77,6	»
	Total .....	82.500	89.009,7	+ 7,8
	Excédent d'exploitation .....	9.250,9	6.272,9	— 32,1
	<i>Recettes.</i>			
70	Produits d'exploitation :			
	— Produits des taxes .....	60.146,4	65.905	+ 9,5
	— Services rendus à divers services et administrations ..	3.487,5	3.883,1	+ 11,3
	— Recettes diverses .....	576,9	713,2	+ 23,7
76	Produits accessoires .....	650,8	749,3	+ 15,3
77	Produits financiers :			
	— C.N.E. ....	14.231	15.050	+ 5,8
	— Chèques postaux .....	4.711,4	5.205,3	+ 12,6
	— Autres .....	51,2	59,8	+ 15,6
78	Travaux faits par l'Administration pour elle-même .....	1.414	1.669	+ 18
79-01	Prestations entre fonctions principales .....	6.389	1.940	— 69,6
79-02	Recettes exceptionnelles .....	92,7	107,8	+ 16,3
	Total .....	91.750,9	95.282,6	+ 3,8

TABLEAU N° 2

DEUXIÈME SECTION : OPÉRATIONS EN CAPITAL

(En millions de francs.)

Rubriques	Budget de 1980	Budget de 1981	Variations (pourcentages)
<i>A. — Autorisations de programme.</i>			
Equipement des postes .....	1.728	1.728,7	»
Equipement des télécommunications ..	22.256	22.507,4	+ 1,12
Equipement des services généraux :			
— Postes .....	122	121,2	»
— Télécommunications .....	244	242,5	»
<b>Totaux .....</b>	<b>24.350</b>	<b>24.600</b>	<b>+ 1,02</b>
<i>B. — Crédits de paiement.</i>			
Dépenses :			
— Remboursements d'emprunts ....	2.064,7	3.225,4	+ 56,2
— Equipements commandés .....	24.162,5	23.630	— 2,2
— Productions de l'Administration pour elle-même .....	1.414	1.669	+ 18
<b>Totaux .....</b>	<b>27.641,2</b>	<b>28.524,4</b>	<b>+ 3,2</b>
Ressources :			
— Ecritures de régularisation .....	1.900	2.200	+ 15,7
— Amortissements .....	9.411	11.436	+ 21,5
— Produit des emprunts .....	7.001	8.538	+ 21,9
— Excédent d'exploitation .....	9.329,2	6.350	— 31,9
<b>Totaux .....</b>	<b>27.641,2</b>	<b>28.524,4</b>	<b>+ 3,2</b>



TABLEAU N° 3

**BRANCHES POSTES - FONCTIONNEMENT**

(En millions de francs.)

Numéros des comptes	Nature	Montants		Variations (pourcentage)
		1960	1961	
	<i>Dépenses.</i>			
61	Frais de personnel .....	22.654,7	26.033,2	+ 14,9
62	Impôts et taxes .....	603,8	695,1	+ 13,2
63	Travaux, fournitures et services extérieurs .....	1.897,4	2.094,1	+ 10,3
64	Transports et déplacements .....	1.790,4	1.941,1	+ 8,4
66	Frais divers de gestion .....	218,7	242,2	+ 11
67	Frais financiers .....	12.826,2	13.551,6	+ 5,6
	(dont intérêts de la C.N.E.) .....	(10.914)	(11.569)	(+ 6)
68	Amortissements .....	811	876	+ 8,1
69-01	Prestations en fonctions principales .....	4.898	445	— 90,6
69-02	Dépenses exceptionnelles .....	4,5	5	»
69-05	Versement à la dotation de la C.N.E. ....	78,4	77,6	»
	Part de dépenses au titre des services généraux .....	680,5	796,3	+ 17
	<b>Totaux</b> .....	<b>46.555</b>	<b>46.758,1</b>	<b>+ 0,4</b>
	<i>Recettes.</i>			
70	Produits d'exploitation :			
	— Produits des taxes .....	16.666,9	19.182,3	+ 15
	— Services rendus à diverses administrations .....	3.439,9	3.833,9	+ 11,4
	— Recettes diverses .....	135,6	146,3	+ 8
76	Produits accessoires .....	160,7	199,5	+ 19
77	Produits financiers :			
	— C.N.E. ....	14.231	15.050	+ 5,8
	— Chèques postaux .....	4.711,4	5.205,3	+ 12,6
	— Divers .....	51,2	59,8	+ 15,6
78	Travaux faits par l'Administration pour elle-même .....	64	69	+ 7,8
79-01	Prestations de services entre fonctions principales .....	6.039	1.495	— 73,5
79-02	Recettes exceptionnelles .....	17,7	22,9	+ 29,4
	<b>Totaux des produits</b> .....	<b>45.517,4</b>	<b>45.264</b>	<b>— 0,5</b>
	Déficit .....	1.037,6	1.494,1	+ 44
	<b>Totaux égaux aux produits</b> .....	<b>46.555</b>	<b>46.758,1</b>	<b>+ 0,4</b>

TABLEAU N° 4

## BRANCHE POSTES - DEUXIÈME SECTION (OPÉRATIONS EN CAPITAL)

1° Répartition entre articles et paragraphes des autorisations de programme demandées pour 1981.

Articles et paragraphes	Autorisations de programme						Totaux
	Paragraphe 10. — Opérations immobilières	Paragraphe 20. — Matériels techniques	Paragraphe 30. — Matériels mécanographiques	Paragraphe 40. — Matériels de transport	Paragraphe 60. — Services liés à la réalisation des opérations immobilières	Paragraphe 70. — Immobilisations	
Art. 10. — Réseau d'acheminement et distribution du courrier .....	642.600.000	450.410.000	7.100.000	238.900.000	»	»	1.339.010.000
Art. 20. — Guichets et recettes distribution ..	10.000.000	7.700.000	46.000.000	»	»	»	63.700.000
Art. 30. — Centres spécialisés de la direction des centres financiers et informatiques et immeubles de la dotation C.N.E. ....	66.200.000	»	151.900.000	300.000	»	»	218.400.000
Art. 40. — Recherches - Développement - Contrôle technique .....	»	»	»	»	45.000.000	»	45.000.000
Art. 50. — Services divers - Services automobiles .....	22.000.000	»	»	10.300.000	»	»	32.300.000
Autres services divers .....	»	5.000.000	8.800.000	500.000	»	»	14.300.000
Art. 80. — Formation et hébergement des élèves.	»	»	»	»	»	16.000.000	16.000.000
Totaux .....	(a) 740.800.000	463.110.000	213.800.000	250.000.000	45.000.000	16.000.000	1.728.710.000

(a) Dont 1.440.000 francs réservés à la procédure du 1 % décoration.

2<sup>e</sup> Présentation budgétaire traditionnelle.

(En millions de francs.)

Nature des dépenses	Autorisations de programme			Crédits de paiement				Différence (en pourcentage)
	Votés pour 1980	Demandés pour 1981	Différence (en pourcentage)	Votés pour 1980	Demandés pour 1981			
					Services votés	Mesures nouvelles	Total	
I. — Remboursements d'em- prunts .....	»	»	»	826,4	1.055,5	»	1.055,5	+ 27,7
II. — Dépenses d'équipement :								
• Equipement des postes.	1.728	1.728,7	»	1.332	923,4	520,7	1.444,1	+ 8,3
• Participation services généraux .....	122	121,2	»	125,5	65,6	60,3	126,9	»
Totaux .....	1.850	1.850	»	1.457,5	989	581	1.570	+ 7,7
III. — Immobilisations produi- tes par l'Administration pour elle-même .....	»	»	»	64	»	69	69	+ 7,8
IV. — Couverture déficit d'ex- ploitation .....	»	»	»	1.037,5	»	1.491,1	1.491,1	+ 44
Totaux .....	1.850	1.850	»	3.385,4	2.044,5	2.144,1	4.188,6	+ 23,7

TABLEAU N° 5

**BRANCHE TÉLÉCOMMUNICATIONS - FONCTIONNEMENT**

(En millions de francs.)

Numéros des comptes	Nature	Montants		Variations (pourcentages)
		1980	1981	
	<i>Dépenses.</i>			
61	Frais de personnel .....	13.864	15.981,5	+ 15,2
62	Impôts et taxes .....	382,1	443,6	+ 15,9
63	Travaux, fournitures et services extérieurs .....	4.402,8	4.951,5	+ 12,4
	(dont loyers des sociétés de financement) .....	(2.272)	(2.512)	( + 10,5)
64	Transports et déplacements .....	863,7	965,2	+ 11,8
66	Frais divers de gestion .....	54,9	110,4	+ 103,7
67	Frais financiers .....	3.984,2	5.023,8	+ 26
68	Amortissements .....	8.600	10.560	+ 22,7
69-01	Prestations de services entre fonctions principales .....	1.400	1.495	+ 6,7
69-02	Dépenses exceptionnelles .....	129,9	93,2	— 27,9
69-04	Ecritures de régularisation .....	1.900	2.200	+ 15,7
	Part de dépenses au titre services généraux .....	363,5	427,1	+ 17,6
	<b>Total</b> .....	<b>35.945,1</b>	<b>42.251,7</b>	<b>+ 17,5</b>
	Excédent d'exploitation .....	10.288,3	7.766,8	— 32,4
	<i>Recettes.</i>			
70	Produits d'exploitation :			
	— Taxes .....	43.479,5	46.722,7	+ 7,4
	— Services rendus à d'autres administrations .....	47,6	49,2	+ 4,2
	— Divers .....	441,3	566,9	+ 28,3
76	Produits accessoires .....	490	549,8	+ 12
78	Travaux faits par l'Administration pour elle-même .....	1.350	1.600	+ 18,5
79-01	Prestations de services entre fonctions principales .....	1.350	445	— 67
79-02	Recettes exceptionnelles .....	75	85	+ 13,3
	<b>Total</b> .....	<b>46.233,4</b>	<b>50.018,6</b>	<b>+ 8,1</b>

TABLEAU N° 6

## BRANCHE TELECOMMUNICATIONS - DEUXIEME SECTION : OPERATIONS EN CAPITAL

1° Répartition des autorisations de programme demandées pour 1981.

Nature	695-85										
	Paragraphe 18. — Opérations immobilières	Equipement des centres	Equipement des réseaux urbains	Equipement d'extrémités	Equipement des réseaux interurbains	Total paragraphe 20	Paragraphe 21. — Matériels micrographiques et ordinateurs	Paragraphe 46. — Matériels de transport	Paragraphe 66. — Services liés à la réalisation des immobilisations	Paragraphe 70. — Immobilisations	Total
Réseaux internationaux	37.000.000	126.000.000	•	•	447.000.000	573.000.000	•	•	•	•	610.000.000
Réseaux national, régional	270.000.000	180.000.000	•	•	1.115.000.000	1.295.000.000	•	•	•	•	1.565.000.000
Distribution	1.780.000.000	3.471.430.000	5.340.000.000	1.286.000.000	1.160.000.000	11.257.430.000	240.000.000	•	•	•	13.277.430.000
Téléinformatique et réseaux spécialisés	•	85.000.000	•	75.000.000	500.000.000	660.000.000	•	•	•	•	660.000.000
Recherche et développement	50.000.000	•	•	•	•	•	60.000.000	•	2.000.000.000	•	2.110.000.000
Satellites	•	•	•	•	270.000.000	270.000.000	•	•	30.000.000	•	300.000.000
Communications optiques	•	•	160.000.000	•	•	160.000.000	•	•	240.000.000	•	400.000.000
Télématique	•	•	•	700.000.000	•	700.000.000	•	•	•	•	700.000.000
Formation et hébergement des élèves	•	•	•	•	•	•	•	•	•	140.000.000	140.000.000
Divers	75.000.000	•	•	•	•	•	•	270.000.000	•	•	345.000.000
Fonds d'actifs conjoncturels	200.000.000	700.000.000	1.000.000.000	250.000.000	250.000.000	2.200.000.000	•	•	•	•	2.400.000.000
Total	2.412.000.000	4.567.430.000	6.500.000.000	2.511.000.000	3.742.000.000	17.115.430.000	300.000.000	270.000.000	2.270.000.000	140.000.000	22.507.430.000

(a)

en Desr 1 737.000 F réservés à la procédure de 1°

2° Présentation budgétaire traditionnelle

(En millions de francs.)

Noms des dépenses	Autorisations de programme			Crédits de paiement				Variation (en pourcentage)
	Votes pour 1980	Demandes pour 1981	Variation en pourcentage	Votes pour 1980	Services versés	Montant exercé	Total	
I. — Remboursements d'emprunts	•	•	•	1 238,3	2 169,8	•	2 169,9	+ 67
II. — Dépenses d'équipements :								
— Télécommunications	22 256	22 574	+ 1,1	22 140,9	6 130,6	5 315,8	21 446,5	- 3,1
— Participation services généraux	244	242,6	- 0,6	264,1	131,9	121,6	253,5	- 4,1
Totaux	22 500	22 750	+ 1,1	22 405	16 262,5	5 437,4	21 700	- 3,2
III. — Paiement résultats de l'intervention des sociétés de financement	•	•	•	300	•	300	300	+ 20
IV. — Immobilisations produites par l'Administration pour elle-même	•	•	•	1 350	•	1 600	1 600	+ 18,5
Totaux	22 500	22 750	+ 1,1	25 283,3	18 432,4	7 397,4	25 829,9	+ 2,1

3° Ventilation par nature des investissements programmés des télécommunications.

Crédits courants	Nature économique des dépenses	Opérations immobilisées	Matériel technique	Matériel géographique et outillage	Matériel de transport	Services liés à la réalisation des immobilisations	Immobilisations	Total
Autorisation de programme		2.412.000.000	17.115.430.000	300.000.000	270.000.000	2.270.000.000	140.000.000	22.507.430.000
Crédits de paiement :								
— Services voés		1.727.050.000	13.503.100.000	68.000.000	•	692.700.000	139.800.000	16.130.650.000
— Mesures nouvelles		437.000.000	3.681.830.000	161.700.000	194.100.000	509.700.000	31.500.000	5.015.230.000
— Crédits de paiement correspondant à six mois de consommation des fonds d'action conjoncturelle		40.000.000	260.000.000	•	•	•	•	300.000.000
Total		2.204.050.000	17.444.930.000	279.700.000	194.100.000	1.102.400.000	171.300.000	21.446.480.000

COMpte PRÉVISIONNEL D'EXPLOITATION

(En millions de francs.)

Charges					Produits				
Numéros des comptes	Nature	Postes	T66-communications	Ensemble	Numéros des comptes	Nature	Postes	T66-communications	Ensemble
61	Frais de personnel .....	26.630	16.295,5	42.925,5	70	Produits d'exploitation :			
62	Impôts et taxes .....	706,8	449,6	1.156,4		— produits des taxes .....	19.182,3	46.722,7	65.905
63	Travaux, fournitures et services extérieurs .....	2.250,1	5.036	7.286,1		— services rendus à diverses administrations .....	3.833,9	49,2	3.883,1
64	Transports et déplacements ..	1.950,7	970,1	2.920,8		— recettes diverses .....	146,3	566,9	713,2
66	Frais divers de gestion .....	265,3	128,5	393,8	71	Subventions, dons et legs ...	»	»	»
67	Frais financiers :				76	Produits accessoires .....	199,5	549,8	749,3
	— C.N.E. ....	11.569	»	11.569	77	Produits financiers :			
	— emprunts .....	1.982,6	5.023,8	7.006,4		— C.N.E. ....	15.050	»	15.050
68	Dotations aux comptes d'amortissements et de provisions ..	876	10.560	11.436		— chèques postaux .....	5.205,3	»	5.205,3
69-01	Prestations de services entre fonctions principales .....	445	1.495	1.940		— divers .....	59,8	»	59,8
69-02	Dépenses exceptionnelles ou sur exercices antérieurs .....	5	93,2	98,2	78	Travaux faits par l'administration pour elle-même .....	69	1.600	1.669
69-04	Ecritures diverses de régularisation .....	»	2.200	2.200	79-01	Prestations de services entre fonctions principales .....	1.495	445	1.940
	<b>Total des charges ...</b>	<b>46.680,5</b>	<b>42.251,7</b>	<b>88.932,2</b>	79-02	Recettes exceptionnelles .....	22,9	85	107,9
						<b>Total des produits ..</b>	<b>45.264</b>	<b>50.018,6</b>	<b>95.282,6</b>
69-05	Versements à la dotation de la C.N.E. ....	77,6	»	77,6					
	Soldes créditeurs d'exploitation	»	7.766,9	6.272,8		Soldes débiteurs d'exploitation	1.494,1	»	»



**COMPTE PRÉVISIONNEL D'OPÉRATIONS EN CAPITAL**

(En millions de francs.)

Dépenses					Ressources				
Numéros des comptes	Nature	Postes	Télé-communications	Ensemble	Numéros des comptes	Nature	Postes	Télé-communications	Ensemble
695-01	Remboursement d'emprunts ..	1.055,5	2.169,9	3.225,4	795-04	Ecritures diverses de régularisation .....	»	2.200	2.200
695-02	Equipements des postes .....	1.444,1	»	1.444,1	795-06	Produit brut des emprunts ..	3.235	5.303	8.538
695-03	Equipements des télécommunications .....	»	21.446,5	21.446,5	795-07	Amortissements .....	876	10.560	11.436
695-04	Equipements des services généraux .....	125,9	253,5	379,4	795-081	Excédent d'exploitation affecté aux opérations en capital ..	»	7.766,9	6.272,8
695-05	Paiements résultant de l'intervention des sociétés de financement des télécommunications .....	»	360	360	795-082	Versement à la dotation de la cause nationale d'épargne ..	77,6	»	77,6
695-06	Immobilisations produites par l'Administration pour elle-même .....	69	1.600	1.669					
	Couverture du déficit d'exploitation .....	1.494,1	»	»					
	<b>Total des dépenses en capital .....</b>	<b>4.188,6</b>	<b>25.829,9</b>	<b>28.524,4</b>		<b>Total des ressources en capital .....</b>	<b>4.188,6</b>	<b>25.829,9</b>	<b>28.524,4</b>

Autorisations de programme demandées pour 1981 :

Postes .....	1.850
Télécommunications .....	22.750
<b>Ensemble .....</b>	<b>24.600</b>

## DEUXIÈME PARTIE

### **ACTIVITÉS ET VUES D'AVENIR DES DEUX GRANDES EXPLOITATIONS**

Comme ont pu le constater nos collègues, la lecture de la première partie de ce rapport a permis de porter une bonne appréciation sur les évaluations faites pour 1981 en les rapprochant de celles du budget de 1980 et, en s'aidant des documents distribués au cours de la session du Conseil supérieur du mois de juillet 1980, des résultats de l'exécution du budget de 1979.

L'évolution a pu être suivie en se reportant aux indications très succinctes qui ont fait l'objet de la présentation générale, intéressant les budgets antérieurs et notamment ceux des années du VII<sup>e</sup> Plan.

Il est intéressant de noter maintenant dans la deuxième partie les intentions, lignes directrices et programmes des deux grandes exploitations des P.T.T., les Postes et les Télécommunications, pour être renseigné sur l'activité, les investissements, la modernisation, la rénovation et l'automatisation des services.

Cette partie est donc l'exposé de la stratégie de l'entreprise P.T.T. dans les prochaines années.

## I. — LES POSTES

### A. — Evolution et comparaison des masses budgétaires.

#### RECETTES

(En millions de francs.)

	1977	1978	1979	1980	1981
Produits d'exploitation .....	13.785	14.433	17.679	20.403	23.326
Produits financiers :					
— produits C.C.P. ....	2.080	3.517	3.972	4.711	5.205
— produits C.N.E. ....	8.003	10.220	11.723	14.263	15.050

#### MOYENS

	1977	1978	1979	1980	1981
Emplois créations :					
— titulaires et contractuels .....	4.022	3.846	1.500	1.094	»
— auxiliaires ou équivalents agents	»	3.000	1.700	840	1.200
Crédits de fonctionnement .....	27.842	32.331	36.628	41.916	46.758
— Personnel .....	15.871	18.327	20.787	23.776	27.325
— Dépenses courantes .....	2.730	3.285	3.594	4.070	4.478
Investissements autorisations de programme .....	1.587,4	1.499,6	1.499,6	1.728	1.729
Dont P.A.P. ....	850	873	987	1.030	»

## B. — Budget 1981.

### • Evolution de l'activité.

*Courrier* : 14,3 milliards d'objets.

Pour le trafic payant, le taux de progression retenu est de 2,2 %. Le nombre d'objets traités sera de l'ordre de 11,6 milliards.

Pour les correspondances dispensées d'affranchissement et les plis de service, la progression est de 3,7 %. Le trafic sera d'environ 2,7 milliards d'objets.

Au total, le nombre d'objets traités sera de l'ordre de 14,3 milliards.

*Chèques postaux* : 83,3 milliards d'avoirs moyens.

L'avoir moyen annuel des comptes des particuliers et entreprises progressera de 10 %. Le nombre des opérations effectuées devrait augmenter de 3,6 % environ et le nombre de comptes de 0,9 %.

*Caisse nationale d'épargne* : 187,7 milliards d'avoirs au 31 décembre 1981.

L'excédent des dépôts sur les retraits est évalué pour l'épargne ordinaire à 7.000 millions de francs ce qui correspond à une progression de 16,7 % par rapport à 1980.

Le montant des avoirs passera ainsi de 169.886 millions de francs au 31 décembre 1980 à 187.725 millions de francs au 31 décembre 1981 compte tenu des intérêts capitalisés.

Le taux de progression retenu pour 1981 est de 11,1 % pour le nombre des opérations traitées et de 1,6 % pour le nombre des comptes ouverts.

### • Programme d'investissement.

Le projet de budget 1981 de la Direction générale des postes maintient l'accent mis depuis quelques années sur les investissements de modernisation, en vue notamment de poursuivre la mécanisation du tri et l'automatisation des opérations dans les bureaux de poste grâce aux terminaux d'ordinateurs et aux appareils libre-service. Parmi les investissements de renouvellement, l'effort entrepris par la Poste l'an passé, pour la rénovation de son patrimoine immobilier sera accru.

*Modernisation.*

La dotation de 560,2 millions de francs permettra :

— l'automatisation du tri du courrier.

Les principaux systèmes et matériels programmés sont :

- 10 machines à trier les lettres,
- 800 postes d'indexation,
- 11 systèmes d'indexation par reconnaissance et codage d'adresses (S.I.R.C.A.) ainsi que divers matériels de préparation du courrier ;

— l'équipement des bureaux de poste en terminaux d'ordinateurs et appareils libre-service. La poursuite du projet C.H.E.O.P.S. nécessitera l'achat de 789 terminaux et 51 mini-ordinateurs et périphériques divers ;

— 177 terminaux et périphériques pour l'uniformisation des méthodes de traitement des chèques postaux ;

— la modernisation du réseau de distribution par l'implantation de 150.000 boîtes cidex ;

— la réalisation d'études et de prototypes de télécopie, de télétransmission et de matériel de tri.

*Autres programmes :*

*Investissements de renouvellement :*

Ils bénéficient d'une dotation de 1.001 millions de francs et concernent :

— *la construction et le réaménagement de bâtiments.*

Une dotation de 643,1 millions de francs d'autorisations de programme permettra :

- la construction de nouveaux centres de tri automatique des lettres et des paquets,
- l'extension, la reconstruction ou la rénovation de bureaux de poste,
- le réaménagement de locaux et le renouvellement d'installations techniques dans les centres financiers et les ateliers garages ;

— le remplacement des véhicules de distribution et de transport (232,5 millions de francs).

L'essentiel de la dotation sera consacré au renouvellement de 6.780 véhicules de la Poste et à l'acquisition de 600 cyclomoteurs et 200 vélomoteurs pour la distribution postale.

— le renouvellement et l'acquisition de matériels.

Une dotation de 125,8 millions de francs permettra le renouvellement et l'acquisition de matériels de manutention et de conteneurisation pour les centres de tri, de machines comptables pour les bureaux de poste et de matériels informatiques pour les centres financiers.

*Sécurité* (106,1 millions de francs).

Après avoir progressé constamment jusqu'en 1978, le nombre d'atteintes à la sécurité a diminué de 14 % en 1979 avec une réduction du montant du préjudice de l'ordre de 40 %. La Direction générale des postes entend donc poursuivre l'effort entrepris depuis quelques années. La dotation 1981 permettra l'équipement de 465 bureaux en chambres fortes, cellules de sécurité ou alvéoles de protection et l'installation d'une centaine de guichets spéciaux pour les versements importants. Par ailleurs, 1.100 dispositifs d'alarme seront installés, 1.700 guichets seront protégés et 7 fourgons blindés seront acquis. La sécurité des centres de calcul sera également renforcée.

*Programmes divers* (61 millions de francs).

Une dotation de 45 millions de francs sera consacrée aux travaux immobiliers destinés à limiter les dépenses d'énergie et à faciliter l'accueil des handicapés, à l'équipement de l'Imprimerie des timbres-poste et à l'achat d'immeubles au titre de la dotation de la Caisse nationale d'épargne. Le programme de formation et d'hébergement des élèves sera doté d'un crédit de 16 millions de francs.

• **Moyens de fonctionnement.**

*Emplois.*

En 1981, 2,5 millions d'heures d'auxiliaires seront accordées, ce qui représente l'équivalent de 1.200 agents.

*Crédits.*

Les charges globales de fonctionnement (46.758 millions de francs) progressent de 11,5 % par rapport au budget voté de 1980 (41.916 millions de francs).

Les frais de personnel (27.325 millions de francs) augmentent pour leur part de 14,9 % et les dépenses courantes progressent de 10 %.

• **Equilibre financier.**

Le déficit d'exploitation sera de 1,5 milliard de francs environ et le besoin de financement s'élèvera à 3,2 milliards de francs.

Comme les années précédentes, le déficit d'exploitation sera très largement inférieur aux charges de service public et notamment au déficit dû aux tarifs préférentiels consentis à la presse évalué à 2,6 milliards de francs, et aux frais financiers et remboursements des emprunts contractés dans le passé pour couvrir les déficits de presse et des chèques postaux (2,1 milliards de francs).

**C. — Vues d'avenir.**

Le programme d'extension, de réaménagement ou de reconstruction des bureaux vétustes ou exigus sera doté de 180 millions de francs 1980 par an et concernera près de 300 établissements et permettra de ramener le taux d'occupation fonctionnel (rapport entre les surfaces nécessaires et les surfaces existantes) à 160 % à la fin de 1982.

Le programme de rénovation des bureaux de poste auquel sera affecté annuellement 100 millions de francs 1980 d'autorisations de programme financera la rénovation de 800 bureaux de poste.

Progressivement, d'ici à 1985, tous les établissements de plein exercice et les recettes distribution qui exigent de tels travaux seront rénovés notamment de manière à transformer les conditions matérielles d'accueil au guichet, ce qui constitue à la fois un moyen d'améliorer sensiblement les conditions de travail du personnel et l'un des leviers principaux de la politique commerciale dans la mesure où ces travaux d'amélioration accompagneront l'installation de terminaux et d'appareils libre-service.

Ce programme qui s'étendra sur cinq ans est l'expression de la volonté de la Direction générale de maintenir en état l'ensemble du patrimoine immobilier.

Le programme de création de guichets sera doté de 25 millions de francs 1980 par an. Ce programme est destiné à ouvrir de 80 à 100 établissements nouveaux dans les zones urbaines ou suburbaines très éloignées des bureaux de poste existants. Ces créations, généralement sous la forme plus économique de guichets annexes, tiennent compte de l'évolution prévisible dans les quinze prochaines années de l'activité postale, des perspectives démographiques et économiques locales et sont appuyées sur des schémas directeurs d'implantation mis au point par les directions départementales et les municipalités, dans toutes les villes de plus de 20.000 habitants.

Enfin, l'accueil des handicapés dans les bureaux de poste des grandes villes entraînera des aménagements spécifiques.

• **Automatisation des opérations exécutées au guichet.**

La poste a mis au point et installé au cours de la précédente décennie des appareils électromécaniques qui ont simplifié les modes opératoires relatifs à l'émission des mandats, à l'affranchissement, à la recommandation des correspondances ainsi qu'à la tenue de la comptabilité des postes de travail du guichet.

Les possibilités offertes aujourd'hui par l'informatique et par les télécommunications pour l'automatisation des tâches de guichets vont très au-delà d'un perfectionnement de la mécanisation actuellement appliquée. Elles vont entraîner une véritable mutation du rôle des guichets postaux à un triple point de vue :

— en reliant directement les bureaux aux fichiers sur lesquels sont tenus les comptes de chèques postaux et de caisse d'épargne, les terminaux vont permettre l'exécution plus rapide et en temps réel des opérations financières, sans intervention des centres de traitement et vont faciliter la personnalisation des relations entre les agents et le public ;

— en offrant aux usagers la possibilité d'effectuer eux-mêmes les opérations postales ou financières courantes, les appareils libre-service installés dans les bureaux vont alléger sensiblement l'activité des guichets. Ils permettront d'orienter l'activité des agents vers des tâches d'accueil et de conseil et faciliteront ainsi l'exécution des opérations les plus complexes ;

— en mettant à la disposition du public certains appareils libre-service, à l'extérieur des bureaux pour les opérations les plus simples, l'automatisation élargira le nombre des points de contacts avec les usagers et offrira un service permanent.

Cette transformation profonde du rôle des guichets postaux dont toutes les conséquences n'ont pas encore été appréhendées, interviendra progressivement au cours de la période triennale 1980-1982, avec un rythme différent selon les types d'application. Elle concernera en premier lieu les établissements les plus importants.

• **Implantation de terminaux financiers (projet C.H.E.O.P.S.).**

L'action entreprise par la mise en place du réseau des terminaux financier a un triple objectif :

— élargir la gamme des services rendus pour une meilleure qualité commerciale de service ;



- améliorer les conditions de travail des guichetiers ;
- simplifier le processus administratif et donner un outil d'aide à la gestion.

Les principales opérations actuellement prises en charges par les appareils sont les suivantes : retraits à vue, mandats de versement au compte du titulaire, virement interne au profit du receveur, interrogation du solde pour les C.C.P., toutes les opérations de C.N.E. effectuées au guichet avec impression automatique sur livrets ainsi que la simulation des plans d'épargne-logement pour la Caisse nationale d'épargne, conversion des taux de change pour les autres services.

Au cours des prochaines années, d'autres opérations sont susceptibles d'être assurées : encaissement des chèques bancaires, règlement à des tiers en numéraire ou par virement, commande de postchèques, de carnets de chèques ou d'imprimés, relevé d'identité postales, accès à des fichiers de clientèle, encaissement des chèques postaux présentés par des tiers en numéraire ou par inscription à un C.C.P.

Le programme qui se déroulera jusqu'en 1986 prévoit d'étendre le réseau de terminaux à tous les bureaux de plein exercice, soit 10.243 établissements équipés de 1.894 terminaux complets et 8.735 terminaux simplifiés y compris les terminaux de simple consultation, ces derniers différents des précédents par un moindre degré d'automatisation.

Au cours de la période triennale 1980-1982, 1.026 terminaux complets seront installés dans les grands établissements et 1.214 terminaux simplifiés seront implantés dans les autres bureaux.

A la fin de 1982, 319 bureaux de la région de Nantes où l'expérience est menée depuis 1976, la totalité des bureaux de Paris (156), la majorité des établissements des Hauts-de-Seine, du Val-de-Marne et de la Seine-Saint-Denis (558) ainsi qu'une partie des établissements des régions d'Amiens (108), Lyon (404), Marseille (428) seront équipés.

- Installation de guichets postaux automatiques (G.A.P.A.).

Destinés à l'affranchissement automatique des correspondances, ces appareils, en cours de développement, intègrent les différents barèmes de taxes, les conditions d'admission des objets ainsi que la tenue de la comptabilité du poste de travail. 550 bureaux de poste ayant un trafic supérieur au seuil de rentabilité de cet appareil (320 objets par jour) en seront dotés d'ici à la fin de 1983.

Au cours de la période triennale 432 machines seront installées (6 en 1980 ; 189 en 1981 et 237 en 1982).

• **Installation d'appareils libre-service.**

*Distributeurs automatiques de billets.*

Ces appareils installés en dehors des bureaux permettent aux titulaires de comptes courants postaux de retirer à toute heure une somme maximum de 900 F par semaine.

Le parc, qui atteint 345 appareils, s'accroîtra de 100 unités en 1980.

Parallèlement, dès 1980, seront installés, en commun avec les banques populaires et les banques du réseau « carte bleue », 60 appareils dans les gares S.N.C.F.

*Appareils libre-service financiers.*

Placés dans les bureaux de poste, ils permettront aux usagers d'effectuer eux-mêmes les opérations les plus courantes de dépôt, de retrait, de virement et d'interrogation de solde sur les comptes de chèques postaux et les livrets de C.N.E.

Le projet actuellement à l'étude, à partir de matériels existants, donnera lieu à une expérimentation en 1980 pour déterminer la fiabilité des appareils et les conditions économiques d'exploitation. Une provision pour l'acquisition de matériel est inscrite pour 1981 et 1982.

*Appareils libre-service affranchissements.*

Ces équipements, placés à l'intérieur des bureaux permettront au public de réaliser non seulement l'affranchissement des objets simples du régime intérieur, lettres et paquets, mais aussi des opérations d'un plus grande complexité (lettre-avions, étranger, recommandation).

En 1980, il a été décidé d'acquérir 10 prototypes pour expérimenter en fonctionnement réel les conditions techniques et économiques d'exploitation et une provision a été inscrite pour l'extension à une partie des bureaux importants au cours des deux années suivantes.

*Appareils libre-service téléphoniques.*

Déjà largement entamé par la Direction générale des télécommunications, le développement des cabines téléphoniques à prépaiement dans la rue, et dans les bureaux ainsi que le remplacement des cabines manuelles par des appareils libre-service, limiteront le

rôle des bureaux de poste en matière de téléphone public aux seules communications exigeant un service particulier.



La distribution des lettres le lendemain du jour de dépôt est exigée pour le courrier interne au département et pour les échanges entre villes ayant des flux de trafic suffisamment importants, c'est-à-dire dans les relations entre les chefs-lieux de département et Paris ainsi que dans les relations entre certaines métropoles. Les usagers attendent également une distribution quasi certaine le surlendemain pour l'ensemble du trafic urgent sur tout le territoire.

La Poste s'est donc fixé pour objectif de réorganiser son réseau d'acheminement afin de créer les conditions techniques d'un niveau de régularité élevé répondant aux besoins du public.

Au terme d'une période de trois ans, nécessaire pour modifier son organisation, la Poste distribuera :

— *les lettres* : le lendemain pour ce qui concerne le courrier local (intradépartemental) et les relations intermétropoles ayant des flux de trafic importants (ces relations seront définies et publiées au niveau de chaque département) et le surlendemain pour les autres relations ;

— *la presse quotidienne et hebdomadaire* : le lendemain compte tenu des conditions particulières de remise et de préparation des dépôts par les éditeurs ;

— *les plis non urgents du tarif général et les paquets* : le surlendemain pour le courrier local (intradépartemental) et à J. + 4 sur l'ensemble du territoire ;

— *les plis non urgents à tarifs spéciaux* (prospection commerciale) : dans la semaine de leur dépôt.

#### • Développement du courrier électronique.

Ce terme recouvre actuellement deux services qui seront offerts au public : la télécopie et la téléimpression.

##### *La télécopie.*

Elle permet la transmission quasi instantanée de l'image d'un document.

- *Le service international Intelposte.*

Hormis pour les usagers équipés en télécopieurs privés compatibles et rapides, il n'existe pas de moyen de transmettre à l'étranger un document graphique en moins de quatre à six jours et aucun intermédiaire entre l'instantané (télex) et la lettre, pour les messages alphanumériques.

C'est ce créneau que vise Intelposte international en offrant un service à J. + 1 entre la France et les Etats Unis et vice-versa.

Par sa nature même, ce service est accessible à tout utilisateur, gros émetteur ou non, lui permettant de joindre, aux Etats-Unis, tout correspondant, équipé ou non.

Ce service à J. + 1 est possible en reliant les collectes et les distributions postales normales ou accélérées qui existent déjà sur chacun des deux territoires (en particulier Express Mail aux Etats-Unis comparable à un « Postadex à la demande »).

Ce créneau semble d'ailleurs répondre à un besoin des utilisateurs américains ainsi qu'en témoigne une étude de marché réalisée par la C.O.M.S.A.T. en 1978. En France, un sondage a permis de montrer l'intérêt pour un service qui permet de raccourcir les délais de transmission de tout document, ce qu'aucun autre moyen accessible que la lettre-avion n'offrait à ce jour.

- *Le service téléposte national.*

L'action entreprise vise à mettre en place, dans certains bureaux de poste convenablement choisis, un service de télécopie à accès public permettant l'échange de documents entre ces bureaux ou avec des appareils installés à domicile.

Les premiers appareils seront installés au cours de l'année 1980. Une extension du réseau est prévue ensuite en privilégiant l'aspect « substitut des réseaux pneumatiques » et « ville-express » à Paris et en région parisienne. Le renforcement des implantations locales interviendra dès le début de la troisième année. Le programme complet jusqu'en 1988 prévoit la mise en place de 1.650 télécopieurs publics. Ce parc permettra de mettre en place deux appareils par bureau de poste important et un appareil dans les bureaux moyens.

- *La téléimpression.*

Elle permet l'impression à distance de documents (factures, relevés de compte) mis ensuite en distribution par le service postal.

Les expéditeurs de courrier (équipés d'ordinateurs ou de machines de traitement de texte) remettent à la Poste non plus les lettres imprimées par leurs soins mais les signaux qui les représentent.

La création de quatre centres de téléimpression est prévue en 1980 pour tester l'exploitation dans des conditions réelles : un centre d'impression et un centre d'émission à Paris, deux centres mixtes (émission-impression) à Bordeaux et à Toulouse.

Le programme complet jusqu'en 1988 permettra l'installation d'environ un millier d'appareils :

— dans chaque bureau distributeur des chefs-lieux départementaux ;

— dans les bureaux distributeurs importants compte tenu de leur trafic propre et de leur position sur les circuits d'éclatement du courrier.

Ainsi, l'impression très décentralisée qui contribuera par ailleurs à désengorger les circuits d'acheminement, sera en « prise directe » sur les circuits de distribution classiques et constituera un facteur supplémentaire d'amélioration de la régularité des acheminements.

## II. — LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

### A. — Généralités.

Les progrès réalisés au cours des dernières années ont permis à la France de combler partiellement le retard qu'elle accusait, par rapport à ses partenaires européens, notamment en matière de télécommunications. Néanmoins, le téléphone demeure un bien recherché, comme en témoignent une demande toujours très importante, significative de l'évolution des mœurs en ce domaine, et le développement même du parc téléphonique.

Le programme d'action prioritaire n° 4 « Améliorer l'équipement téléphonique du pays » tend en outre à obtenir une qualité de service équivalente à celle des pays voisins et son exécution devrait renforcer la place des industries françaises sur un marché mondial en expansion, en raison notamment de l'insertion rapide de la technologie électronique.

L'amélioration de l'équipement téléphonique du pays implique donc la fixation d'objectifs prioritaires nécessaires accompagnés de moyens suffisants pour les atteindre.

Ces objectifs prioritaires sont de deux ordres :

— réduire le délai moyen de raccordement téléphonique, qui était de sept mois au 31 décembre 1978 ;

— élever la qualité du service au niveau des normes internationales, qu'il s'agisse des lignes d'abonnés (taux de dérangement et délai de remise en état) ou de la qualité des communications (attente de tonalité et efficacité).

### B. — Réduction du délai moyen de raccordement.

— *Evolution du parc de lignes principales.*

Trois millions six cent mille lignes principales supplémentaires seront construites de 1979 à 1980 et les équipements seront dimensionnés en vue d'atteindre les objectifs retenus pour la qualité de service.

Le nombre de lignes principales passera ainsi de 12,01 millions à la fin de 1978 à 15,6 millions en 1980 et 19,3 millions en 1982 dans l'hypothèse moyenne d'évolution de la demande retenue dans le P.A.P. n° 4. Malgré l'importance de l'effort ainsi entrepris, l'objectif de délai moyen de raccordement retenu dans cette hypothèse ne pourra pas être réalisé, compte tenu de l'importance de la demande enregistrée.

— *Éléments statistiques.*

Evolution de la demande et des abonnements principaux téléphone ainsi que du parc des abonnés téléx.

Années	Abonnements principaux au 31 décembre	Téléphone			Téléx nombre d'abonnés
		Demandes nouvelles nettes	Demandes satisfaites	Instances en fin de période	
1970 .....	4.144.057	442.430	383.819	435.790	24.850
1971 .....	4.512.542	574.380	461.452	548.717	29.215
1972 .....	4.935.366	772.071	535.534	785.234	34.442
1973 .....	5.462.079	869.337	649.890	1.004.701	41.119
1974 .....	6.052.852	834.498	725.193	1.114.006	47.553
1975 .....	6.942.155	947.646	1.022.225	1.039.427	53.752
1976 .....	8.216.929	1.711.006	1.435.214	1.291.691	60.536
1977 .....	9.801.326	1.937.316	1.773.107	1.427.838	65.361
1978 .....	11.712.277	2.089.066	2.142.164	1.338.766	70.947

Evolution prévisionnelle du parc des lignes principales (Année au 31 décembre.)

(En millions.)

	1976	1977	1978	1979	1980	1981
Parc de lignes principales ...	8,44	10,06	12,01	13,96	15,8	17,55

Ainsi, en 1980, le nombre de raccordements d'abonnés nouveaux sera de 1.900.000 environ pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre du P.A.P. n° 4.

Evolution du parc d'équipement d'abonnés installés.  
(Année au 31 décembre.)

(En millions.)

	1977	1978	1979	Prévisions	
				1980	1981
				Parc d'équipements d'abonnés automa- tiques .....	12,7

L'évolution du parc de circuits interurbains sera, à la fin de chaque année, la suivante :

Evolution du parc des circuits interurbains.  
(Année au 31 décembre.)

(En milliers.)

	1977	1978	1979 (1)	Prévisions	
				1980	1981
				Parc de circuits interurbains .....	318

(1) Changement de définition.

— *Automatisation.*

Le VII<sup>e</sup> Plan verra l'achèvement du programme d'automatisation. Ce taux a été de 100 % à la fin de 1979.

C. — Elévation de la qualité de service  
au niveau des normes internationales.

Cette qualité de service comprend :

- *La qualité des lignes d'abonnés :*
  - abaissement du taux de dérangement ;
  - diminution du délai de remise en état.



● *La qualité des communications :*

- diminution de l'attente de tonalité ;
- augmentation de l'efficacité des communications.

Cette qualité de service dépend également :

- de l'amélioration de l'exploitation par l'électronisation des équipements ;
- de la mise en place ou du développement de produits ou services nouveaux ;
- de la recherche.

● *La commutation électronique.*

Le P.A.P. n° 4 est caractérisé dans ce domaine par l'introduction de la commutation électronique dans le réseau français. La répartition des commandes d'équipement d'abonnés actuelle et prévue est la suivante :

(En pourcentage.)

Répartition des commandes d'équipements d'abonnés	1978	1979	1980
Crossbar .....	63	25	3
Electronique .....	47	75	95

● *Les autres produits ou services.*

Contrairement au téléphone lui-même, les autres produits et services actuellement offerts se trouvent, en situation d'équilibre du marché. L'objectif est donc de maintenir cet équilibre et de l'étendre aux nouveaux produits et services qui seront offerts au cours du VII<sup>e</sup> Plan.

Dans le domaine de la transmission de messages écrits, le développement du réseau télex sera poursuivi de même que le service de télécopie ouvert au public en 1976.

En ce qui concerne la transmission de l'information, un réseau public de transmission de données par commutation de « paquets » (réseau Transpac) est en cours d'extension. Il a été ouvert au public à la fin de l'année 1978.

Enfin, différents services se substituant aux transports de personnes ont un développement très rapide : le radiotéléphone, l'appel unilatéral de personnes (Eurosignal), les systèmes de téléconférence. De plus, la « télématique » amorce son démarrage, notamment par

**le lancement des expériences en matière du Télétel et d'annuaire électronique.**

Les efforts de recherche s'orientent autour de deux grands axes :

- développement des techniques de pointe (modulation et transmission numériques en particulier) ;
- rationalisation de certaines tâches, notamment dans le domaine de la gestion technique des réseaux ;
- préparation des produits et services nouveaux déjà évoqués ;
- recherches de base ;
- étude des implications économiques et sociales du développement des systèmes de communications.

#### **D. — Les moyens à mettre en œuvre.**

Les moyens prévus en 1981 pour les télécommunications se composent en :

a) 22.000 millions de francs d'autorisations de programme, dont une participation de 243 millions de francs à l'équipement des services généraux ;

3.000 millions de francs d'engagements des sociétés de financement ;

b) 21.700 millions de francs de crédits de paiement.

Soit un budget de 26.000 millions de francs d'autorisations d'engagements et de 21.700 millions de francs de crédits de paiement budgétaire.

Enfin, il est à remarquer que le budget a été établi dans les hypothèses d'évolution de l'environnement économique et social retenues par le Gouvernement et suppose implicitement une certaine stabilité relative du coût des matériels et des travaux.

#### **E. — Orientation du VIII<sup>e</sup> Plan.**

Les objectifs du VIII<sup>e</sup> Plan en matière de Télécommunications ne sont pas définitivement arrêtés ; mais les principaux axes de développement sont connus et concernent :

1. *La poursuite de l'équipement téléphonique du pays* : un objectif de 24 millions de lignes principales en 1985 permettrait de mettre la France au niveau allemand à cette date.

2. *L'amélioration constante de la qualité de service* tant technique que commerciale dans une perspective télématique.

3. *Le développement vigoureux des produits et services nouveaux de la télématique* tant professionnelle que résidentielle et dont les expériences de Télétel à Vélizy, d'annuaire électronique en Ille-et-Vilaine et de communications optiques à Biarritz marquent, entre autres les premières étapes.

4. *L'intensification de l'effort de recherche et développement*, qui est déjà marqué dans le projet de budget 1981 qui y consacre 2.270 millions de francs d'autorisations de programme.

## ANNEXES

---

	<b>Pages</b>
<i>Annexe n° 1</i> : Postadex .....	79
<i>Annexe n° 2</i> : Somépost .....	81
<i>Annexe n° 3</i> : Sofrépost .....	83
<i>Annexe n° 4</i> : Satellite - Télécom 1 .....	84
<i>Annexe n° 5</i> : C.N.E.T. ....	85
<i>Annexe n° 6</i> : Sofrécom .....	87
<i>Annexe n° 7</i> : C.C.E.T.T. ....	89

## ANNEXE N° 1

### BILAN ACTUEL ET AVENIR DU SERVICE POSTADEx

Postadex (Poste adaptée à la demande des expéditeurs) est un service par lequel l'Administration s'engage par contrat à respecter des délais d'acheminement déterminés, pour des envois dont la périodicité est régulière.

Créé en 1972, il répond particulièrement aux besoins d'entreprises dont la gestion exige des échanges d'informations réguliers et sûrs, notamment les secteurs bancaires et de l'informatique.

Il fait appel aux moyens propres de l'Administration et à des moyens supplémentaires (transporteurs privés) lorsque les horaires demandés par les clients ne sont pas compatibles avec l'organisation de la Poste traditionnelle.

Il existe actuellement divers types de service Postadex :

- Postadex national pour les liaisons à longue distance entre départements non limitrophes.
- Postadex régional comprenant les liaisons entre départements limitrophes.
- Postadex départemental recouvrant les liaisons à l'intérieur d'un même département.
- Postadex spécial exigeant l'organisation de liaisons avec des moyens autres que ceux des services postaux. Il concerne essentiellement des circuits de nuit reliant plusieurs établissements d'une même entreprise situés en général dans le même département, ou dans la même région.

..

La participation au service donne lieu à l'établissement d'un contrat d'abonnement d'une durée minimale de trois mois. Toute demande de renseignements sur ce service formulée par un client est aussitôt communiquée par téléphone à la Direction départementale des postes. Un attaché commercial de cette Direction prend alors contact avec le demandeur.

..

Le bilan actuel du service est le suivant :

- 750 contrats ;
- 9.250 liaisons journalières ;

A court terme, le service devrait continuer de connaître une croissance rapide, notamment au cours du deuxième semestre 1980 à la suite de la réorganisation de la compensation entre les organismes financiers.

A moyen terme (cinq ans) l'augmentation de ce trafic devrait se ralentir en fonction du développement de la téléinformatique.

..

Les tarifs déterminés pour chaque contrat sont établis suivant des barèmes fixés pour chaque catégorie à partir d'études des coûts et en fonction des prestations demandées par le contractant : périodicité des envois, ramassage à domicile ou dépôt au bureau, distribution à domicile ou livraison au guichet, envois groupés au dépôt et distribution individuelle, etc.

..

Le chiffre d'affaires de Postadex a évolué au cours des dernières années dans les conditions suivantes :

1976 : 10,2 millions de francs ;

1977 : 32,6 millions de francs ;

1978 : 56,9 millions de francs ;

1979 : 73,3 millions de francs.

Pour 1980, le chiffre d'affaires est estimé à 88 millions de francs et devrait être de l'ordre de 112 millions en 1981.

Postadex est un service bénéficiaire :

— 10,9 millions de francs de bénéfices en 1978 ;

— 11,3 millions de francs de bénéfices en 1979.

## ANNEXE N° 2

### ACTIVITÉS DE SOMÉPOST POUR 1979 ET 1980

#### A.1. ACTIVITÉS POUR 1979

Les ressources qui se sont élevées à environ 7 972 000 F ont été procurées par trois types d'activité :

- l'ingénierie en France : 4 800 000 F (61 %).
- les études : 2 500 000 F (30 %).
- les activités internationales : 672 000 F (9 %).

##### A.1.1. L'ingénierie en France se divise en trois branches :

— La division ingénierie de la mécanisation de la manutention des sacs : 26 centres de tri ont été concernés pour l'équipement en convoyeurs aériens, glissières et bandes transporteuses.

— La division C.T.A. (missions d'ingénierie) qui a œuvré pour l'installation de matériels de tri et d'adexsion dans 22 centres de tri automatique.

— La division C.F.A. (missions d'assistance technique) qui est intervenue dans 22 centres dans le cadre de la manutention mécanisée des sacs et cassettes.

A.1.2. Les études : elles ont été exécutées par deux commissions consultatives techniques :

— La Commission consultative technique n° 1 « Centres de tri » qui a étudié les thèmes suivants :

- indexation chez les usagers importants,
- mécanisation de la manutention des contenants pour la messagerie, normalisation des logiciels pour la bouletterie;

— La Commission consultative technique n° 2 « Bureaux de poste » qui a orienté ses activités dans quatre axes :

- matériels d'aide aux guichets de la Poste aux lettres;
- matériels d'aide aux guichets financiers;
- automatisation du circuit « mandat »;
- automates de libre service.

##### A.1.3. Les prestations à l'étranger.

Les activités développées dans ce secteur ont concerné :

— les études de centres de tri étrangers sous-traités par Sofrépost (centres de Riyadh, Athènes, Damman) ;

— la réalisation de commandes dans le cadre de sociétés en participation en :

- Côte-d'Ivoire : mécanisation du centre de tri d'Abidjan dont la réalisation est en cours,
- Tunisie : mécanisation du centre de Tunis, Somépost qui a signé le contrat en juin 1979 assure le pilotage intégral de cette opération,

- enfin certains indices permettent d'espérer l'obtention par Arrangement de contrats en Egypte pour la mécanisation du centre de Louxor en Arabie saoudite pour la mécanisation de trois centres - Riyadh Jeddah et Tabouk et en Libye pour équiper les centres de Tripoli et Benghazi.
- la vente de matériels - machines à affûter et à abréger notamment pour lesquels les résultats ont été nettement supérieurs aux prévisions.
- la participation à des expositions internationales à des conférences la réception de délégations et de stagiaires étrangers.

## A 2 ACTIVITES AU COURS DU PREMIER SEMESTRE 1960

### A 21 Ingénierie - France -

Les trois activités de l'ingénierie « France » se sont réparties de la façon suivante :

- pour la maintenance des axes : continuation de 12 contrats en cours au 1<sup>er</sup> janvier et démarrage de deux nouveaux contrats.
- pour l'installation des matériels dans les centres de tri automatique poursuivie de 10 contrats et démarrage de 4 nouveaux contrats.
- pour la maintenance des boîtes et valuation poursuivie de 11 contrats en cours au 1<sup>er</sup> janvier et début d'exécution de 3 nouveaux contrats.

### A 22 Activités à l'étranger

#### A 221 Centres de tri postaux

- Continuation du contrat de Côte d'Ivoire concernant le centre de tri d'Abidjan et du contrat de Tunisie portant sur la livraison et l'installation du centre de tri automatique de Tunis.
- 1<sup>er</sup> utrochement des discussions menées en Arabie saoudite par la signature d'un contrat important le 4 juillet 1960 pour l'équipement du centre de tri de Riyadh.
- Poursuite des négociations avec l'Egypte et le Maroc pour l'équipement des centres de tri de Le Caire et de Casablanca.

#### A 222 Ventes de matériels à l'étranger

Il s'agit de matériels utilisés dans les bureaux de poste dans les centres de tri et chez les usagers, vendus à des pays européens, d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient.



## ANNEXE N° 3

### ACTIVITÉS DE SOFREPOST POUR 1979 ET 1980

#### ACTIVITÉS POUR LE PREMIER SEMESTRE 1980

Les ressources qui se sont élevées à environ 4 millions de francs ont été procurées en majorité par l'activité de maîtrise d'œuvre avec la supervision de constructions de centres postaux à l'étranger.

Le contrat principal est celui d'Arabie IV portant sur les centres de Riyadh, Jeddah et Dammam. D'un montant initial de 52 millions de francs ce marché a fait l'objet d'un complément de 1,6 million de francs en 1979. Un second contrat de maîtrise d'œuvre (centre d'Abidjan) a été soustrait à la S.E.R.E.T.E. L'action de Sofrepost se prolonge au niveau de l'organisation des services et de la formation en France des personnels d'exploitation et de maintenance. Les autres contrats sont :

— l'étude du centre de tri d'Athènes, la poursuite du contrat Libye II-3 de formation, en France, de fonctionnaires de la Poste libyenne et le contrat Venezuela II, d'organisation et d'études.

L'action de prospection poursuivie en Amérique du Sud, au Moyen-Orient et en Europe a surtout été intensifiée en Afrique de l'Ouest et Centrale. Ces actions se sont traduites par 23 missions d'experts à l'étranger.

#### Activités pour le premier semestre 1980.

##### *Exécution des contrats en cours au 1<sup>er</sup> janvier.*

Arabie IV : supervision de la construction des complexes postaux de Riyadh, Jeddah et Dammam.

Côte d'Ivoire II : supervision de la construction et de l'équipement du centre de tri d'Abidjan.

Grèce : dossier d'études de l'équipement mécanisé du centre de tri d'Athènes.

Libye II-3 : contrat de formation professionnelle et linguistique de 15 stagiaires libyens.

##### *Contrats signés et terminés en 1980.*

Côte d'Ivoire III : plan de développement des postes ivoiriennes.

##### *Négociations en cours.*

- Etude d'une école multinationale des Télécommunications à Dakar ;
- Service C.C.P. et C.N.E. de 16 pays d'Afrique : uniformisation et informatisation des services — Contrat avec le ministre de la Coopération en France ;
- Supervision de la construction et de l'équipement du centre de tri d'Athènes.

ANNEXE N° 4

PROGRAMME DE TÉLÉCOMMUNICATIONS  
PAR SATELLITE TÉLÉCOM I

Le programme de télécommunications par satellite Télécom I a été décidé en février 1979 et sa réalisation confiée à la Direction générale des télécommunications du secrétariat d'Etat aux P.T.T. qui doit assurer le financement du projet et préparer sa mise en exploitation.

Le programme est divisé en deux parties :

1. Le secteur spatial comprenant l'étude et la réalisation des satellites, les prestations de lancement et les prestations de mise et maintien à poste.

2. Le secteur terrien comprenant l'ensemble des équipements sol nécessaires pour l'utilisation de la capacité de transmission disponible à bord des satellites Télécom I.

Le secteur spatial est géré par un comité de programme paritaire C.N.E.S.-D.G.T. qui a été mis en place conformément au protocole d'accord C.N.E.S.-D.G.T. du 29 mars 1978.

Les marchés d'étude et de définition technique des satellites confiés à Matra et Thomson-CSF, ont été passés en 1979, ainsi que l'achat du premier lanceur.

Le secteur terrien concerne :

— les stations du réseau de liaison avec les départements d'outre-mer, dans les bandes 4,6 GHz qui seront commandées au quatrième trimestre 1980 pour la station de métropole et en 1981 pour les stations d'outre-mer ;

— les stations du réseau de vidéotransmission dont les spécifications sont en cours d'établissement et qui feront l'objet d'une consultation qui sera lancée en novembre 1980 ;

— les stations du réseau intra-entreprises, dans les bandes 12/14 GHz.

L'étude et la réalisation des prototypes des stations proprement dites ont fait l'objet d'une consultation et ont été confiés au C.I.E. Telspace.

L'étude de définition des équipements associés d'accès multiple à répartition dans le temps a fait l'objet d'une consultation ouverte à la suite de laquelle 2 groupes industriels ont été retenus pour l'étude préliminaire : Thomson-CSF, C.I.T., S.A.T. d'une part, Matra associé à la Compagnie américaine Comsat d'autre part. Cette étude préliminaire doit s'achever en août 1980 et permettra de prendre une décision pour continuer l'étude et la réalisation des équipements A.M.R.T. prototypes.

Le marché de réalisation des trois satellites, qui comprendra également la fourniture du deuxième lanceur, sera passé au quatrième trimestre 1980 à un maître d'œuvre unique qui est la société Matra.

Par ailleurs, les problèmes de normalisation et d'interface avec les équipements terminaux d'utilisateurs sont l'objet d'études détaillées en liaison avec les études des équipements A.M.R.T.

Les problèmes de commercialisation des services qui seront offerts par Télécom I ont également été abordés et, dans ce but, un groupe d'utilisateurs, regroupant 12 entreprises qui sont les utilisateurs potentiels du système, a été créé en octobre 1979 et se réunit régulièrement depuis cette date. Ce groupe d'utilisateurs doit se constituer en C.I.E. très prochainement.

Le calendrier du programme prévoit le lancement des 3 satellites en 1981 de façon à permettre la mise en service opérationnelle du réseau au cours du deuxième semestre 1981.

## ANNEXE N° 5

### BILAN ET ACTIVITÉ DU C.N.E.T. EN 1979 1980

Pour répondre aux nouveaux objectifs de la Direction générale des télécommunications en matière de recherche et développement, le C.N.E.T. a été réorganisé et ses missions sont les suivantes :

- recherche et développement internes, avec pour objectif l'abaissement des coûts, l'amélioration de la qualité de service, l'accroissement de la capacité des systèmes, la définition de nouveaux services ;
- expertise et assistance techniques, au titre du développement industriel, en appui de l'action de la Direction des affaires industrielles et internationales et au profit des services d'exploitation des Télécommunications.

Le C.N.E.T. comporte désormais cinq centres largement autonomes. Ont été mis en place : Paris A, Paris B, Lannion A, Lannion B et le Centre de microélectronique de Grenoble. Un sixième centre, celui de Rennes, s'est ajouté à cette organisation au cours du premier semestre 1980 à la suite de la restructuration du Centre commun d'études de télévision et de télécommunications.

La taille des centres permet une bonne connaissance des équipes et des travaux à tous les niveaux hiérarchiques. Néanmoins, les unités restent suffisamment importantes pour que les directeurs de centre puissent disposer d'une latitude de décision importante sur les programmes et les moyens.

Parallèlement, pour coordonner au niveau du C.N.E.T. l'activité des centres et pour préparer les arbitrages techniques du Conseil de direction, sept comités de programme ont été formés ; ils couvrent les sept grands domaines d'activités techniques et scientifiques du C.N.E.T. Ces comités, formés d'experts venus de divers services de l'Administration, ont eu deux périodes de travail intense au cours de l'année 1979 : au début de l'année pour formuler des avis sur les propositions d'études pour 1979 et à la fin de l'année pour formuler ceux sur les propositions d'études pour 1980. Le Conseil de direction du C.N.E.T., présidé par le directeur des affaires industrielles et internationales, en se fondant sur ces avis et sur les besoins des services d'exploitation, a défini les priorités qui obtiennent l'action du C.N.E.T.

En 1979, outre la mise en place de nouvelles structures, le C.N.E.T. s'est attaqué à des problèmes techniques difficiles. L'effort a été particulièrement soutenu dans un certain nombre de domaines : reconnaissance et synthèse de la parole, microélectronique, fibres optiques, matériels de distribution, satellites de télécommunications, organisation des réseaux, qualité de service et fiabilité des équipements.

Le Centre de microélectronique de Grenoble a fait ses débuts dans des locaux provisoires où les chercheurs sont au travail. Simultanément s'engageait la construction de nouveaux laboratoires à la mesure des ambitions scientifiques du Centre.

Pendant que se mettait en place la réforme précédemment évoquée le C.N.E.T. a fait l'objet, à l'initiative du secrétaire d'Etat à la Recherche et du secrétaire d'Etat aux Postes et Télécommunications, d'une enquête par la commission d'audit scientifique présidée par le professeur Maréchal. Les conclusions du rapport établi à cette occasion pour évaluer le niveau des recherches du C.N.E.T. et la valeur des résultats obtenus, rendent hommage au travail accompli depuis de nombreuses années. Elles comportent également un certain nombre de critiques qui ont été prises en compte pour les orientations du Centre dès 1980. En accentuant son action dans les voies indiquées, la Direction compte renforcer l'efficacité du centre et son renom scientifique, tout en conservant la pluralité des niveaux d'intervention du C.N.E.T.

Dans cette optique, les actions de recherche à moyen et long terme et les tâches également importantes d'assistance à l'exploitation ont été mieux distinguées. Des procédures nouvelles ont été mises en place pour recruter dans les laboratoires du C.N.E.T., les scien-

tifiques et chercheurs les meilleurs, et pour favoriser les échanges avec les autres laboratoires français et étrangers.

Une plus large ouverture a été recherchée au plan industriel par des actions de valorisation du potentiel scientifique et technique, au plan de recherche par des contacts plus fréquents avec d'autres organismes français, au plan international enfin, en mettant davantage le C.N.E.T. à l'écoute des développements les plus avancés, et en multipliant les coopérations avec les laboratoires homologues.

Ces orientations ont été confirmées par le Conseil des ministres qui s'est réuni le 16 janvier 1980. Après l'examen des conclusions de la Commission d'audit, les décisions suivantes ont été arrêtées par le Président de la République :

1. Le C.N.E.T. dont les succès passés ont été reconnus, est confirmé dans sa double mission :

a) recherche et développement dans les domaines intéressant les télécommunications et la télématique.

b) assistance et expertise techniques.

Il reste placé sous l'autorité de la D.G.T. et ses orientations sont fixées par la D.A.I.I.

La réorganisation en cinq centres, mise en place en 1979, est poursuivie en 1980.

2. En vue d'accroître l'efficacité de la politique de recherche de la D.G.T. et d'assurer une meilleure insertion du C.N.E.T. dans le milieu scientifique français, un comité scientifique consultatif sera créé en 1980. Ses membres seront nommés par le secrétariat d'Etat aux Postes et Télécommunications. Il comprendra des personnalités représentant les autres ministères intéressés ou désignés en raison de leur compétence scientifique.

En outre des conseils scientifiques consultatifs seront mis en place au niveau des centres du C.N.E.T.

3. Afin de faciliter l'orientation de la stratégie de recherche française en matière de télécommunications, une agence de veille technologie sera créée sous forme d'un service spécialisé de la D.G.T., pour évaluer de façon permanente les technologies critiques et établir en permanence la comparaison entre les résultats français et les résultats obtenus à l'étranger.

4. Pour accroître les possibilités de valorisation en France, des résultats de la recherche en télécommunications et télématique, la création de petites entreprises sera encouragée pour développer et industrialiser les technologies de pointe.

5. Enfin, l'encadrement du C.N.E.T. sera renforcé.

L'ensemble de ces dispositions est en cours de mise en œuvre au milieu de 1980 et aura abouti à l'automne à des résultats concrets.

En ce qui concerne le bilan plus détaillé des activités du C.N.E.T. on se reportera à la réponse donnée à la question n° 50.

## ANNEXE N° 6

### BILAN ET ACTIVITÉS DE SOFRÉCOM EN 1979 PERSPECTIVES 1980

#### CREATION, OBJET ET FORME JURIDIQUE

La société anonyme Sofrécom (Société française d'études et de réalisations d'équipements de télécommunications) a été fondée en 1966 par le ministre des Postes et Télécommunications.

Son capital de un million de francs est détenu à 30 % par l'Etat et pour le reste en parts égales, par sept grandes banques françaises.

Aux termes de ses statuts, elle a pour objet « toutes études d'ordre technique ou financier, consultations et travaux relatifs aux questions et problèmes concernant les télécommunications dans tous pays ».

Cette société à compétence mondiale constitue un support pour la diffusion et l'exportation de la technique française des télécommunications.

Dans la famille des « Sofre » (Sofrelec, Sofrebail, Sofregaz, etc.) de structures comparables, Sofrécom est donc le bureau d'études et d'ingénierie français spécialisé dans les télécommunications qui, s'appuyant sur le secrétariat d'Etat des Postes et Télécommunications et ses divers services, offre à ses clients les méthodes et solutions françaises. Son indépendance de tout intérêt commercial et industriel particulier lui vaut d'être reconnu, agréé officiellement, et consulté par des organismes internationaux tels l'U.I.T., la Banque mondiale et les banques régionales de développement.

D'autre part, Sofrécom agit en liaison avec le ministre de la Coopération et en liaison avec le secrétariat d'Etat aux P.T.T. (qui est représenté dans le conseil d'administration) pour l'application, dans le domaine du conseil et de l'ingénierie des télécommunications, des accords de coopération signés par la France.

Enfin, Sofrécom entretient des contacts avec la D.R.E.F. et l'Actim dont elle est membre.

#### MOYENS DE LA SOCIÉTÉ

A la fin de 1979, les effectifs de la société avaient légèrement crû par rapport à 1978 puisque les permanents étaient 59 (51 en 1978). De plus, 19 agents des P.T.T. ont été mis à la disposition de Sofrécom pour des durées limitées à celles des contrats particuliers (Côte-d'Ivoire et Gabon). Enfin, l'équivalent de 6 hommes par an a également été mis à la disposition de Sofrécom pour des missions de courte durée.

##### Les implantations.

Sofrécom a deux bases permanentes à l'étranger :

- à Abidjan (agence de 8 personnes) ;
- à Libreville (16 personnes).

Des personnels semi-permanents en Indonésie et des associés en Amérique latine (Consutel à Montévidéo composée d'un cabinet uruguayen, d'un cabinet chilien et de Sofrécom).

#### ACTIVITÉS EN 1979

Le chiffre d'affaires de Sofrécom (montant des factures émises) a été en 1979 de 23,5 millions de francs, en augmentation de 2,6 % par rapport à 1978.

En nombre d'hommes par mois vendus sur contrat, cette activité a représenté 538 hommes par mois dont 421 à l'étranger et 117 en France. La diminution constatée par rapport à 1978 correspond à l'arrêt des travaux en Iran.

Deux pays d'Afrique, le Gabon et la Côte d'Ivoire, ont représenté à eux seuls 65 % des 538 hommes par mois.

*La répartition géographique a en effet été la suivante pour les principaux contrats :*

Gabon	192 hommes par mois.
Côte-d'Ivoire	156 hommes par mois.
Indonésie	32 hommes par mois.
Congo	19 hommes par mois.
Mali	19 hommes par mois.
Uruguay	16 hommes par mois.

*La répartition par domaines d'activité a peu varié par rapport à 1978.*

*La planification générale* (plans de développement, études de financements associés, études des besoins en réseau...) a représenté en 1979, 10 % de l'activité (9 % en 1978).

*Les projets techniques* (spécifications, faisabilité, préparation des dossiers de consultation) 24 % (contre 23 % en 1978).

*Le suivi de réalisation* (coordination des travaux d'installation, recettes en usine et sur les sites...) a encore absorbé la plus grande partie des activités de Sofrécom : 36 % en 1979 contre 41 % l'année précédente.

Enfin, les services (aide à la gestion, entretien et maintenance...) ont représenté 30 % des activités de l'année (27 % en 1978).

En 1979, 27 contrats nouveaux ont été obtenus dont 8 ont pu être terminés dans l'année. Il est à noter que l'Afrique occupe encore une place dominante dans ces contrats obtenus, mais sur les 51 devis ou propositions de prix établis en 1979, on remarque une diversification régionale (Irak, Costa Rica, Arabie Saoudite, Srilanka)

#### PERSPECTIVES POUR 1980

Au début de 1980, 42 contrats étaient en cours d'exécution pour une valeur totale de 68 millions de francs dans 19 pays : France, Mauritanie, Sénégal, Sierra Leone, Mali, Côte-d'Ivoire, Niger, Togo, Haute-Volta, Gabon, Tchad, Congo, Zaïre, Rwanda, Madagascar, Irak, Indonésie, Polynésie, Uruguay.

ANNEXE N° 7

**BILAN ET ACTIVITÉS DU CENTRE COMMUN D'ÉTUDES  
DE TÉLÉVISION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS  
(C.C.E.T.T.) POUR 1979 ET 1980**

En 1979 le C.C.E.T.T. a travaillé dans la structure paritaire T.D.F.-C.N.F.T. qui lui avait été donnée lors de sa création. Après la mise en service du réseau public Transpac, en 1978, il a poursuivi en 1979 les actions qui ont permis l'aboutissement de travaux entrepris depuis plusieurs années. L'ouverture du service Antiope et le lancement du projet annuaire électronique en Ile-et-Vilaine constituent deux illustrations concrètes des transferts qui se sont effectués des services d'études vers les services chargés de l'exploitation. Mais en amont de ces décisions, il convient de considérer que des résultats importants ont été obtenus au cours de l'année, en vue de développer et de généraliser les applications actuellement envisagées. En effet, les études du C.C.E.T.T. se sont poursuivies en 1979 dans le contexte d'une activité de plus en plus intense au niveau international et les atouts gagnés sur ce plan influenceront de façon favorable sur le développement des nouveaux services.

*Dans le domaine du traitement numérique du signal audio-visuel*, les travaux concernant la mise au point d'une norme internationale de numérisation du signal de télévision ont fortement progressé et les paramètres fondamentaux de la norme devraient être adoptés par les instances internationales compétentes en 1980. On peut noter toutefois que, contrairement à ce que l'on pouvait imaginer il y a quelques années, cet aboutissement se situe dans le contexte d'un développement des techniques numériques dans le secteur de la production plutôt que dans celui de la transmission. Les études fondamentales sur la qualité du signal d'image ont, elles aussi, abouti à la définition d'une méthodologie d'évaluation reconnue au niveau international. De façon générale les actions dans ce domaine évoluent vers une prise en compte plus complète des réactions de l'utilisateur, aussi bien au niveau des formes de présentation du message que de la méthode de conduite du dialogue, localement entre l'utilisateur et son terminal et à distance au travers du réseau.

Le domaine de la distribution large bande et des transmissions de données est en pleine mutation. Au cours de l'année 1979 le C.C.E.T.T. a poursuivi les actions de contrôle et de transfert de son savoir-faire destinées à soutenir T.D.F. dans sa tâche de mise en service de réseaux d'antennes communautaires et de promotion du système Didon, et de la D.G.T. dans ses activités de développement du réseau Transpac. Mais, à côté de ces actions de soutien, la prise en compte des évolutions technologiques et l'évolution des besoins des utilisateurs ont conduit le C.C.E.T.T. à lancer des actions nouvelles :

— en distribution large bande d'abord, la mise en place d'une liaison expérimentale en fibre optique entre l'immeuble du C.C.E.T.T. et celui de la Rotonde permettra en 1980 l'expérimentation d'un système de transmission multiprogramme. Le savoir-faire acquis dans ce domaine sera utilisé dans le cadre du projet de ville câblée de Biarritz. Par ailleurs les études concernant l'utilisation d'un système à satellite pour le transport simultané de programmes télévisuels et de signaux de données se sont poursuivies ;

— en transmission de données, à côté de travaux sur le plan international concrétisés en 1979 par la définition d'une norme européenne de diffusion de données et l'ouverture d'un Nœud de Transit International pour Transpac, la définition d'un système de commutation à haut débit (100 Mbit/s) capable d'interconnecter des canaux en modes de transmission variés (paquet, circuit, Didon...) fournit le premier élément de définition d'un réseau multiservice.

*Les actions relatives au développement des nouveaux services* sont marquées par une évolution sensible. La « nouveauté » de ces services n'apparaît plus désormais au niveau des études mais plutôt au niveau des réalisations opérationnelles ou expérimentales entreprises par la D.G.T. et T.D.F., notamment dans le cadre d'expériences pilotes.

Dans ce contexte, les études du C.C.E.T.T. ont été orientées de façon à soutenir et illustrer les positions défendues auprès des différentes instances internationales. Au cours

de l'année 1979 la normalisation des caractéristiques de visualisation et de codage de la Vidéographie selon la norme Antiopie est parvenue à un stade quasi définitif. Des progrès décisifs ont également été enregistrés en télécopie numérique. De nouvelles actions vont se développer en 1980 et contribuer, par l'effort de synthèse qu'elles nécessitent, à la définition du futur service de télécommunication et de télévision, qui intégrera de façon cohérente des possibilités actuellement offertes ou envisagées sous des formes disparates. Parmi ces actions on peut notamment citer celles relatives aux études d'interfonctionnement des services, aux modes mixtes de représentation des informations (graphismes, services...) et aux synthèses de contrôle d'accès et de sécurité des échanges.

Dans ce contexte général le C.C.E.T.T. a maintenu en 1979 une activité externe de promotion très importante, notamment pour les exploitations de Dallas, Montreux et Genève. Le nombre des visiteurs étrangers, dont le Premier ministre de la République populaire de Chine, M. Hua Guo Feng, témoigne de l'intérêt des résultats obtenus par le Centre.

### RESTRUCTURATION DU C.C.E.T.T.

La structure du C.C.E.T.T. a été revue en 1980 pour lui conférer une souplesse de fonctionnement plus grande, pour permettre un meilleur développement du Centre et pour harmoniser son organisation avec les nouvelles dispositions organisant les laboratoires du C.N.E.T.

Au mois de mars 1980, le secrétaire d'Etat aux P.T.T. d'une part et T.D.F. d'autre part ont signé une convention qui définit la nouvelle structure de leur Centre commun de Rennes.

Désormais le C.C.E.T.T. (Centre commun d'études de télévision et de télécommunications), qui garde sa dénomination, comporte :

1. Deux groupes de laboratoires appelés respectivement :
  - C.C.E.T.T. laboratoires du Centre national d'études des télécommunications ;
  - C.E.T. laboratoires de Télédiffusion de France ;
2. un groupement de coordination, constitué en G.I.E., qui a notamment pour mission :
  - de définir les programmes d'études à mener en commun ;
  - d'assurer le soutien logistique nécessaire à la bonne marche des études ;
  - d'assurer le dépôt des brevets et autres titres de propriété industrielle relatifs aux travaux communs.

Cette nouvelle structure du C.C.E.T.T. est marquée pour le C.N.E.T. par la création d'un sixième centre à Rennes, correspondant à l'entité appelée par la convention « C.C.E.T.T. laboratoires du Centre national d'études des télécommunications ».

Le centre du C.N.E.T. à Rennes, a pour mission fondamentale de mener des études, de procéder à des expérimentations et de proposer des spécifications pour les services nouveaux susceptibles d'être offerts au public ou aux entreprises, en intégrant dans ses travaux tant les aspects techniques que les aspects humains.

Les compétences du centre se situent principalement dans les disciplines comme l'optoélectronique appliquée, le codage des informations, les procédures de communication, l'informatique, le traitement des signaux audio-visuels et les sciences humaines appliquées aux télécommunications.

### STRUCTURE DU C.N.E.T. RENNES

Le centre de Rennes comprend deux divisions techniques :

1. La division « Services de communication graphique » S.C.G. mène des études relatives à la définition des services de transmission d'informations visuelles avec une présentation sur support fugitif ou permanent. Elle traite des problèmes relatifs aux équipements terminaux, aux systèmes centraux et aux procédures d'échange entre ces différentes entités.



2. La division « Vidéocommunication et réseaux d'entreprise » V.R.E. est chargée de mener des études nécessaires à la définition des services de vidéocommunication (production, acquisition, visualisation, traitements et stockage des images animées). Elle appuie ses études sur des activités d'évaluation de la qualité des services et conduit des actions de recherche sur la transmission de données et les réseaux multiservices privés.